



**New York**  
5 Hanover Square, 24th Floor  
New York, NY 10004  
Tel 917.637.3800  
www.ictj.org / info@ictj.org

**Brussels**  
11 Bischoffsheim Boulevard  
8th Floor  
Brussels, 1000, Belgium  
Tel +322.227.6140  
Fax + 322.227.6148

**Cape Town**  
G-06 Brookside Office Park  
Lansdowne Road  
Claremont 7700  
Cape Town, South Africa

**Geneva**  
Rue de Berne 6, 2<sup>ème</sup> étage  
Case Postale 1701  
CH-1211 Geneva 1, Switzerland  
Tel +41.22.741.7787  
Fax + 41.22.741.7796

**Kinshasa**  
Kin-Center Immeuble Botour  
8ème étage  
Avenues Lwambo Makiadi et  
Colonel Ebeya  
Kinshasa Gombé  
République démocratique du  
Congo

**Monrovia**  
Old CID Road (Star Radio Building)  
Mamba Point  
Monrovia, Libéria

Le Centre International pour la Justice Transitionnelle

---

# Rapport annuel 2004/2005

## La parole aux victimes

### La mission de l'ICTJ

Le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) apporte son assistance aux pays qui cherchent à établir les responsabilités pour les atrocités ou les violations massives des droits de l'homme commises par le passé. Le Centre travaille auprès de sociétés sortant d'un régime répressif ou d'un conflit armé, ainsi qu'auprès de démocraties établies où les injustices historiques ou les violations systématiques demeurent irrésolues.

Afin de promouvoir la justice, la paix et la réconciliation, les représentants des gouvernements et les défenseurs des droits de l'homme sans affiliation gouvernementale sont susceptibles de considérer divers mécanismes de justice transitionnelle, parmi lesquels des réponses à la fois judiciaires et non judiciaires adaptées aux violations des droits de l'homme. L'ICTJ contribue au développement de démarches à la fois générales, globales et localisées qui favorisent la justice transitionnelle en abordant cinq éléments clés : poursuivre les auteurs de crimes, documenter et reconnaître les violations au travers de moyens non judiciaires tels que les commissions de la

vérité, réformer les institutions qui abusent de leur pouvoir, accorder des réparations aux victimes et faciliter les processus de réconciliation.

Le Centre s'est engagé à développer les capacités locales et, de manière générale, à renforcer cette discipline naissante qu'est la justice transitionnelle. Afin d'y parvenir, il travaille en étroite collaboration avec des organisations et des experts du monde entier. Son travail sur le terrain dans la langue locale lui permet de fournir des études comparatives, des analyses juridiques et politiques, de la documentation et de la recherche stratégique à, entre autres, diverses institutions judiciaires, des institutions chargées d'établir la vérité, des organisations non gouvernementales et des gouvernements.

## **Que signifie la justice transitionnelle ?**

La justice transitionnelle fait référence aux différentes démarches que les sociétés entreprennent afin de prendre en charge la question de l'héritage des violations massives ou systématiques des droits de l'homme alors qu'elles passent d'une période de conflit violent ou d'oppression à la paix, la démocratie, l'état de droit et le respect des droits individuels et collectifs.

Cette transition d'un état à un autre oblige les sociétés à affronter le passé afin de parvenir à un sens holistique de la justice pour l'ensemble des citoyens, d'établir ou de rétablir la confiance civique, de réconcilier les individus et les communautés et de prévenir de futures violations. Un ensemble de mécanismes de justice transitionnelle peut aider les sociétés meurtries à renaître.

Ces mécanismes sont à la fois judiciaires et non judiciaires et ils cherchent à englober les multiples dimensions de la justice qui peuvent cicatriser les plaies et contribuer à la reconstruction sociale. La justice transitionnelle doit tenir compte des problèmes auxquels les sociétés qui sortent d'un régime répressif ou d'un conflit sont confrontées ainsi que de leur contexte culturel et historique unique. Toutefois, ces réalités ne sauraient en aucun cas excuser l'inaction. Toutes les parties prenantes dans le processus de transition doivent être consultées et doivent participer à l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de justice transitionnelle.

Ces mécanismes de justice transitionnelle sont fondés sur la croyance dans le principe des droits de l'homme universels et reposent sur le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, réclamant aux Etats de faire cesser les violations des droits de l'homme, d'enquêter sur celles-ci, de punir les responsables, d'accorder des réparations et de prévenir de futures violations. Ces initiatives sont axées sur les besoins des victimes et de leur famille.

Les principaux mécanismes de la justice transitionnelle incluent :

- Poursuites nationales, hybrides et internationales des auteurs de violations des droits de l'homme.
- Déterminer l'ampleur et la nature des violations commises par le passé grâce à la mise en place d'interventions servant à établir la vérité, parmi lesquelles les commissions nationales et internationales.
- Accorder aux victimes des réparations compensatoires, des réparations sous forme de restitution et de réinsertion et des réparations symboliques.
- Réformer les institutions, grâce entre autres au « vetting » des fonctionnaires qui abusent de leur pouvoir, qui sont corrompus ou incompetents et qui appartiennent

aux forces de police et aux services de sécurité, à l'armée, à la magistrature et à d'autres institutions publiques. (Le « vetting » fait référence au processus d'exclusion de la fonction publique de ceux connus pour avoir commis des violations des droits de l'homme ou pour avoir été impliqués dans des pratiques malhonnêtes).

- Promouvoir la réconciliation au sein des communautés divisées, notamment travailler avec les victimes sur les mécanismes de justice traditionnelle et faciliter la reconstruction sociale.
- Construire des monuments commémoratifs et des musées afin de préserver la mémoire du passé.
- Tenir compte des schémas discriminatoires à l'égard des femmes dans les violations des droits de l'homme afin d'étendre la justice aux victimes femmes.

# Lettres du Président et du Président du Conseil d'administration

---

Alors que l'ICTJ célèbre son cinquième anniversaire, nous sommes fiers de ce que nous avons accompli et enthousiasmés par notre évolution permanente. Après s'être engagé dans le domaine des droits de l'homme en 2001 avec un personnel composé de seulement trois membres basés à New York, le centre est devenu une institution prospère et diverse sur le plan mondial qui emploie à ce jour plus de 40 individus de talent. Afin de répondre à la demande croissante d'assistance de la part des pays, nous avons ouvert au cours de l'année passée des bureaux à Bruxelles, au Cap, à Genève, à Kinshasa et à Monrovia ; nous avons agrandi notre équipe de consultants internationaux, d'experts et d'organisations partenaires ; et nous sommes parvenus à toucher un nombre croissant de personnes grâce à des formations, des bourses, des contacts avec la presse, la traduction de nos documents et un nouveau site Internet.

L'expansion et l'approfondissement des opérations de l'ICTJ lui ont permis de perfectionner son approche holistique et particulière de la justice et d'appliquer celle-ci à un éventail de contextes en expansion rapide. De l'Afghanistan à la République démocratique du Congo à la Colombie, nos expériences ont montré que les initiatives en matière de justice transitionnelle sont indispensables pour la résolution des questions liées aux violations commises par le passé et pour l'anticipation d'opportunités futures ayant trait à *la construction de la paix* (pages 8-11). Parce que le centre coopère avec un grand nombre d'acteurs dans la lutte contre l'impunité, il est bien placé pour développer des approches innovantes destinées à la résolution de conflits.

L'ICTJ explore également de nouvelles manières de représenter la parole des victimes afin de garantir que leurs besoins continuent d'influencer son travail. Le récent *travail d'enquête* empirique de l'ICTJ (pages 10-11) effectué en Afghanistan, en Colombie et en Ouganda illustre l'importance croissante accordée aux points de vue des victimes lorsqu'il s'agit de la justice et de la paix. Des constats comme ceux-ci sont essentiels pour comprendre la relation entre la justice transitionnelle et la construction de la paix et pour briser les schémas enracinés qui se dégagent de la violence.

La capacité à prévoir les tendances est essentielle pour jeter les fondations de la justice avant même que les transitions ne débutent. Au cours de ces dernières années, nulle part dans le monde ceci n'a été plus visible qu'à travers le *Moyen-Orient et l'Afrique du Nord* (pages 12-13), où la soudaine succession d'un bon nombre de dirigeants les plus inflexibles de la région a ouvert la voix à la prise de mesures concernant les violations commises dans le passé et a ébranlé les fondations des institutions politiques. La présence étendue de l'ICTJ dans la région nous permet de suivre la trace de cette tendance et d'évaluer celle-ci, de développer des liens régionaux plus forts et de partager nos ressources avec les partenaires de toute la région afin de développer une culture active capable d'anticiper ces transitions au moment même où elles ont lieu.

Certains signes nous encouragent à penser que les mécanismes de justice transitionnelle deviennent de plus en plus pertinents pour les sociétés stables. Plusieurs *démocraties établies* (pages 14-15), notamment le Canada et les Etats-Unis, ont travaillé avec l'ICTJ afin d'ouvrir des enquêtes sur des aspects de leur propre passé troublé, remettant en question la notion selon laquelle seuls les pays « en voie de développement » doivent surmonter l'héritage des abus.

Tandis que notre profond engagement vis-à-vis des efforts visant la recherche de la vérité et les poursuites judiciaires reste inchangé – travaillant avec les dix commissions de la vérité opérant au cours des cinq dernières années et avec différents tribunaux à travers le monde – le centre a développé une expertise dans d'autres *domaines thématiques* (pages 16-19, 20-22), notamment en matière de réparations, de réforme du secteur de la sécurité et en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR). L'ICTJ a également pris conscience du besoin de réflexion et d'analyse plus poussée sur les effets que les conflits, les abus et les efforts en matière de justice transitionnelle peuvent avoir sur *les femmes* (page 55) et les enfants afin de réfléchir à une meilleure manière d'aborder les violations commises par le passé.

L'expansion du domaine de la justice transitionnelle et l'étendue plus vaste et plus approfondie du travail du centre soulignent à quel point les mécanismes de la justice transitionnelle sont devenus applicables. Alors que l'ICTJ se lance dans sa sixième année, il est équipé et positionné de manière stratégique pour poursuivre sa mission qui consiste à promouvoir la responsabilité universelle et à aider les victimes à travers le monde à voir leurs droits fondamentaux respectés. En accordant l'attention voulue à la parole des victimes, en donnant la priorité à leurs besoins et en travaillant en collaboration avec elles, nous espérons contribuer aux solutions envisagées pour parvenir à la justice, la vérité et la paix qu'elles méritent. Le courage dont elles font preuve dans leurs efforts pour atteindre ces objectifs – souvent malgré les pires obstacles – renforce leur efficacité et donne un sens à nos efforts.

En dernier lieu, sans l'aide financière infiniment appréciée des donateurs et des gouvernements, nous ne saurions répondre à la demande de plus en plus grande venue des quatre coins du globe. Les conseils et la sagesse de notre Conseil d'administration ont enrichi nos succès. Et sans notre personnel dévoué, leurs longues journées de travail et leurs déplacements dans des régions dangereuses, nous n'aurions jamais connu la remarquable expansion de nos efforts pour la lutte pour la justice et la paix.

Juan E. Méndez, Président  
Alex Boraine, Président du Conseil d'administration

# Table des matières

---

<b>La mission de l'ICTJ</b>			<b>1</b>
<b>Que signifie la justice transitionnelle ?</b>			<b>2</b>
<b>Lettre du Président et du Président du Conseil d'administration</b>			<b>4</b>
<b>Articles de fond</b>			
La construction de la paix et la justice transitionnelle			8
La justice transitionnelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord			12
L'héritage de l'injustice dans les démocraties établies			14
<b>Vue d'ensemble des programmes</b>			<b>16</b>
<b>Les mécanismes de la justice transitionnelle</b>			<b>20</b>
<b>Là où nous travaillons</b>			<b>23</b>
<b>L'Afrique</b>	<b>23</b>	<b>L'Asie</b>	<b>29</b>
<i>Burundi</i>		<i>Afghanistan</i>	
<i>République Démocratique du Congo (RDC)</i>		<i>Cambodge</i>	
<i>Ghana</i>		<i>Indonésie</i>	
<i>Kenya</i>		<i>Philippines</i>	
<i>Libéria</i>		<i>Sri Lanka</i>	
<i>Sierra Leone</i>		<i>Timor-Leste</i>	
<i>Afrique du Sud</i>			
<i>Ouganda</i>			
<b>Les Amériques</b>	<b>26</b>	<b>L'Europe</b>	<b>33</b>
<i>Canada</i>		<i>Bosnie et Herzégovine</i>	
<i>Colombie</i>		<i>Irlande du Nord</i>	
<i>Guatemala</i>		<i>Serbie-et-Monténégro</i>	
<i>Mexique</i>			
<i>Paraguay</i>			
<i>Pérou</i>			
<i>Etats-Unis (Greensboro, Caroline du Nord)</i>			
<b>Programme de bourses sur la justice transitionnelle</b>			<b>38</b>
<b>Organisations partenaires</b>			<b>40</b>
<b>Les publications de l'ICTJ et de son personnel</b>			<b>43</b>
<b>Bilan pour l'année fiscale 2005</b>			<b>47</b>
<b>Soutiens</b>			<b>49</b>
<b>Conseil d'administration</b>			<b>51</b>
<b>Membres du personnel</b>			<b>53</b>
<b>Articles de fond</b>			
La justice transitionnelle et la problématique hommes-femmes			55
Les principes fondamentaux			57

Le rapport annuel 2004/2005 couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 décembre 2005, à l'exception du bilan pour l'année fiscale 2005 (voir page 47), qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005.

L'ICTJ a lancé son nouveau site Internet en mars 2006 à l'occasion de son cinquième anniversaire. Le nouveau site ergonomique a été élaboré afin d'en maximiser l'accessibilité et de fournir une vue d'ensemble détaillée de nos activités, de nos expériences et de nos réflexions. Le site présente l'élargissement et l'approfondissement du travail du centre dans environ 30 pays à travers le monde, plusieurs nouveaux domaines thématiques et diverses méthodologies dont le développement des capacités, la recherche, le travail d'information auprès des responsables politiques et les approches axées sur la victime. Au-delà d'une présentation détaillée de notre travail, le site Internet représente une source d'informations utile pour les universitaires, les spécialistes et les gouvernements qui s'intéressent au domaine de la justice transitionnelle.

# La construction de la paix et la justice transitionnelle

---

Les institutions étatiques ne peuvent pas gagner la confiance des individus ni n'opérer de manière responsable lorsque les auteurs de crimes continuent d'exercer leur pouvoir ; cependant tenter de relever ces individus de leurs fonctions ou les porter devant la justice risque de détruire la paix fragile ou erratique d'une nation. Malgré deux séries d'élections relativement pacifiques et couronnées de succès, la présence continue de représentants du gouvernement aux mains couvertes de sang constitue une sérieuse menace pour la consolidation de la paix et la protection des droits de l'homme en Afghanistan.

Des dilemmes du même ordre dans d'autres pays ont incité la communauté internationale à prêter davantage attention à la théorie et à la pratique de « la construction de la paix », à savoir entre autres les efforts faits pour mettre en place des institutions gouvernementales efficaces, renforcer l'état de droit, encourager un développement durable et enfin faire renaître la confiance entre les citoyens et l'Etat ainsi qu'entre les citoyens eux-mêmes. Bien qu'on ne se soit pas donné la peine d'explorer le lien entre la construction de la paix et les initiatives en matière de justice transitionnelle, ces domaines, par ailleurs distincts, possèdent des objectifs communs, à savoir prévenir de futures violations des droits de l'homme, renforcer l'état de droit et aborder les conséquences des abus commis par le passé.

Comme les cycles de violence en ex-Yougoslavie l'ont prouvé, ne pas reconnaître les abus commis dans le passé peut engendrer des conflits insolubles. Des stratégies solides destinées à la construction de la paix doivent être basées sur un examen rigoureux des causes profondes des conflits antérieurs et de leurs effets. En accordant la priorité aux témoignages des victimes, les commissions de la vérité sont bien placées pour recommander des mesures destinées à se charger de ces causes profondes et à prévenir de futurs conflits dans la mesure où elles portent sur des cas particuliers d'abus ; sur les causes sociales, structurelles et institutionnelles des conflits ; et sur les rôles de différents protagonistes. L'engagement de l'ICTJ auprès de la Commission vérité et réconciliation de la Sierra Leone s'est conclu par la volonté de traduire ses conclusions en des réformes gouvernementales tangibles. Un projet de loi fourre-tout qui fut soumis au parlement aborde un certain nombre de recommandations faites par la commission, dont la réforme militaire, les droits des personnes en période d'urgence et la réforme électorale.

La relation entre les poursuites judiciaires et la construction de la paix est à la fois complexe et contestée. Rendre la justice pour les atrocités massives est déjà difficile dans des conditions optimales, mais cette démarche s'avère encore plus épineuse lorsque les procès menacent de compromettre la paix, de prolonger les conflits ou d'entraver une transition démocratique. La récente polémique à propos de l'arrestation et du transfert de l'ancien président du Libéria, Charles Taylor, et de la recherche d'un lieu approprié pour son procès a fait naître un débat international portant sur la question de savoir si les tribunaux devraient examiner et rendre compte de leur impact sur les processus de paix.

Des débats semblables sont nés à propos de l'effet de la Cour pénale internationale (CPI) sur le processus de paix en Ouganda du Nord. Parce que la parole des victimes est souvent ignorée ou gardée sous silence dans ces débats, l'ICTJ a mené des enquêtes portant sur la position de la



population à l'égard de la paix et de la justice transitionnelle dans plusieurs pays. Le travail d'enquête de l'ICTJ a permis de mettre en lumière les besoins et les points de vue des personnes les plus touchées mais les moins entendues dans des pays comme l'Afghanistan, l'Irak, la Sierra Leone, le Timor-Leste et l'Ouganda. Notre enquête en Ouganda montre par exemple que la majorité des personnes interrogées souhaitent à la fois la paix et la justice et, qu'à leurs yeux, ces deux objectifs ne sont pas incompatibles. Le centre espère que le fait de porter ces perspectives locales au premier plan aidera à générer un consensus là où ceux qui ont pour responsabilité de délivrer une assistance humanitaire, de négocier la paix et de chercher à établir la responsabilité ont été jusqu'ici quelque peu engagés dans un débat conflictuel, et aidera également ces différents secteurs à proposer les solutions les plus ciblées et les plus efficaces possibles.

En renforçant la légitimité, la capacité et l'efficacité des institutions de l'Etat en général et des forces de sécurité en particulier, les programmes de «vetting» contribuent de manière significative à la construction de la paix. Dans son travail en République démocratique du Congo (RDC), en Haïti et au Libéria, l'ICTJ a mis l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité. A moins que les militaires et les policiers responsables de violations des droits de l'homme ne soient relevés de leurs fonctions dans le secteur public, il est peu probable que ces institutions répondent aux autorités civiles ou regagnent la confiance et la coopération de la population locale, alimentant par conséquent le risque du retour des violations.

Le lien entre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et les mécanismes de justice transitionnelle est en rapport direct avec la construction de la paix post-conflit, même s'ils sont généralement pensés comme des domaines distincts. Les programmes de DDR fournissent souvent aux anciens combattants – il se peut que certains d'entre eux soient responsables de violations des droits de l'homme – des ensembles de prestations de réintégration plutôt généreux comprenant une somme d'argent, des formations ainsi que d'autres formes d'assistance, tandis que les victimes de conflits ne reçoivent souvent rien. En règle générale, les réparations accordées aux survivants sont moins généreuses et sont distribuées des années après que les programmes de DDR aient été achevés, ceci pouvant par conséquent faire qu'ils éprouvent du ressentiment, qu'ils aient des griefs et qu'ils ne soient pas disposés à accepter le retour des anciens combattants au sein de leur communauté, compromettant ainsi le processus de construction de la paix. L'ICTJ a lancé un projet de recherche destiné à explorer la manière dont les efforts en matière de justice transitionnelle et les programmes de DDR devraient être intégrés afin de maximiser les synergies et de minimiser le risque qu'ils s'affaiblissent l'un l'autre. Nos conclusions auront des répercussions significatives sur le travail du centre en Afghanistan, au Burundi, en Colombie, en RDC, au Libéria et ailleurs.

A travers son travail effectué dans les pays, son engagement auprès d'institutions judiciaires internationales telles que la CPI, l'analyse de sujets pertinents tels que les amnisties et son travail auprès des négociateurs de paix, l'ICTJ a acquis une expérience et s'est familiarisé avec la manière dont les questions relatives à la justice transitionnelle naissent avant, pendant et après les négociations de paix. Le centre projette de lancer une grande initiative destinée à renforcer les liens conceptuels et opérationnels entre ces deux domaines en effectuant des recherches et des analyses et en intégrant les conclusions de celles-ci dans son travail dans les pays, son engagement auprès des responsables politiques et ses programmes de développement des capacités. En particulier, l'ICTJ évaluera de manière rigoureuse plusieurs contextes de pays afin de mieux comprendre la manière dont les questions relatives à la justice transitionnelle ont été abordées au cours des processus de paix et la manière dont l'inclusion ou l'exclusion de ces mesures a facilité ou entravé leur mise en œuvre. Parallèlement à ces efforts, le centre continuera de fournir des conseils aux pays sur la manière dont les questions relatives à la justice

transitionnelle devraient être abordées au cours des négociations de paix et des processus qui y sont liés.

## Les voix oubliées de l'Ouganda

Pendant presque deux décennies, le peuple de l'Ouganda du Nord a souffert d'une guerre brutale entre l'Armée de résistance du Seigneur (ARS, Lord's Resistance Army) et les forces du gouvernement. Les combattants de l'ARS ont assassiné et mutilé un nombre très important de civils. Ils ont enlevé jusqu'à 30.000 enfants et les ont contraints à être soldats et esclaves sexuels et ils ont déplacé à l'intérieur du pays jusqu'à 1,6 million de personnes.

Le gouvernement a eu recours à l'action militaire, la médiation et une amnistie afin de tenter de mettre un terme au conflit, mais il n'a pas réussi à fournir des mesures incitatives suffisantes aux leaders de l'ARS afin qu'ils rendent les armes. En décembre 2003, le président Museveni a renvoyé la situation devant la Cour pénale internationale (CPI) qui, depuis, a lancé plusieurs mandats d'arrêt.

Au milieu de l'année 2005, l'ICTJ a collaboré avec le Centre des droits de l'homme (HRC) de l'université de Californie, Berkeley, sur une enquête portant sur les points de vue de plus de 2500 Ougandais du Nord sur le conflit et sur la manière de parvenir à la paix et la justice. En juillet 2005, le centre a fait paraître un rapport intitulé « Forgotten Voices: A Population-Based Survey on Attitudes about Peace and Justice in Northern Uganda » (Les voix oubliées : une étude sur la position de la population à l'égard de la paix et de la justice en Ouganda du Nord) à Kampala et il s'est également rendu dans les régions les plus touchées du nord de l'Ouganda afin de s'entretenir avec les acteurs de la société civile à propos des principales conclusions du rapport. L'étude fut également présentée à des ONG et des donateurs dans le cadre de conférences internationales.

A la fin de l'année 2005, l'ICTJ et le HRC ont effectué plusieurs missions afin d'évaluer la situation critique des enfants dans l'Ouganda du Nord, conseillant les donateurs sur les manques en matière de protection de la jeunesse et recommandant la création de projets susceptibles de promouvoir le débat sur la justice sur place. Le centre continue d'apporter son assistance à la société civile, aux groupes de victimes et à la CPI pour les questions visant les victimes du conflit en Ouganda du Nord.

### A été exposé(e) à des événements traumatisants

A été enlevé(e)	40%
A un enfant qui a été enlevé	31%
Fut le témoin de l'enlèvement d'un enfant	58%
Fut le témoin de l'assassinat d'un membre de sa famille	45%
Fut le témoin de l'assassinat d'un ami ou d'un voisin	48%
A reçu des menaces de mort	49%
Fut mutilé(e), estropié(e) ou blessé(e) par l'ARS	23%
Fut contraint(e) de transporter des charges pour l'ARS	33%
Fut violé(e)	7%
Fut le témoin du viol d'une personne	25%
Fut battu(e) ou blessé(e) par un membre de sa famille	24%

On constate dans les conclusions du rapport les pourcentages les plus élevés d'exposition à des événements traumatisants, dont le meurtre, l'enlèvement, la mutilation et les violations sexuelles, jamais signalés. Quarante pour cent des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont

déclaré qu'elles avaient été enlevées par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS, Lord's Resistance Army) ; 45% ont déclaré qu'elles avaient été le témoin de l'assassinat d'un membre de leur famille ; et 23% ont déclaré qu'elles avaient été mutilées au cours du conflit.

#### **Que devrait-il être proposé aux victimes de violence en Ouganda du Nord ?**

Justice	8%
Excuses	9%
Réconciliation	6%
Prévoir une indemnisation financière	52%
Prévoir de la nourriture	40%
Prévoir un enseignement pour les enfants	26%
Prévoir une assistance socio-psychologique	26%
Dédommagement en bétail et en chèvres	17%
Prévoir l'assistance nécessaire	21%
Autre	23%

La plupart des personnes interrogées ont déclaré que les victimes devraient recevoir une assistance sous forme d'indemnisation financière (pour 52%) et de nourriture (pour 40%). Tandis que la justice ne semble pas être très populaire en ce qui concerne les besoins immédiats dans le cadre de ce sondage, une autre série de questions a montré que seulement 4% de la population serait disposée à différer la justice pour une durée indéterminée en faveur de ces priorités et que la plupart souhaitaient à la fois la sécurité physique et la justice simultanément. Un autre résultat qui mérite d'être souligné, c'est le fait que même dans les régions où l'on aurait pensé qu'elles préféreraient des mesures de justice « traditionnelles », la plupart des personnes interrogées (66%) ont déclaré que les membres de l'ARS devraient être traduits en justice grâce à des processus légaux répressifs et/ou formels et que les options mises en place pour s'occuper des auteurs de crimes qui sont axées sur la communauté ne seraient appropriées que pour les membres de l'ARS qui occupent un rang inférieur.

#### **Le rôle de la communauté internationale**

- 27% ont entendu parlé de la CPI
- 84% souhaitent l'intervention de la communauté internationale

Tandis que seulement 27% des personnes interrogées ont entendu parler de la CPI, parmi ces 27%, 94% ont déclaré être favorables à son intervention en réponse aux atrocités commises en Ouganda du Nord ; 91% ont déclaré que l'intervention de la Cour contribuerait à rétablir la paix dans la région ; et 89% ont déclaré croire que la CPI pourrait rendre la justice pour les abus passés. Ces statistiques – conjuguées au fait que quatre personnes interrogées sur cinq (soit 84%) pensent que la communauté internationale devrait prendre part à la poursuite et l'inculpation des auteurs de violations des droits de l'homme – suggèrent qu'un plus grand travail d'information et davantage de consultations à propos de la CPI et d'autres manières de rendre la justice sont essentiels pour aider les victimes à évaluer de façon concrète la gamme complète des options qu'elles ont à leur disposition.

# La justice transitionnelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

---

Presque jusqu'à la fin du vingtième siècle, la plupart des sociétés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) (*Middle East and North Africa*, MENA) étaient dirigées par des chefs d'Etat immuables et usant de répression dont la longévité a laissé peu de place pour la transition. Du roi Hassan II (1961-1999) du Maroc au roi Hussein de Jordanie (1952-1999), aussi longtemps que les mêmes mains tenaient les rênes du pouvoir, les occasions pour les victimes de réclamer la justice ou des réparations pour les souffrances endurées par le passé se firent rares.

En moins d'une décennie, plus de la moitié des chefs d'Etat de la région ont changé – dû principalement au décès des chefs d'Etat âgés – créant ainsi la possibilité d'une transition politique. Des processus de justice transitionnelle ont été engagés par les gouvernements, par des groupes pour la défense des droits de l'homme et des groupes de victimes en Algérie, au Bahreïn, en Irak, au Liban et au Maroc tandis que dans d'autres parties de la région, comme au Soudan et au Yémen, des initiatives semblables sont en discussion entre les responsables politiques et au sein de la société civile. Même là où les changements ont été moins flagrants, comme en Syrie ou en Arabie Saoudite, des signes avant-coureurs indiquent une nouvelle politique d'ouverture vers la liberté d'expression et la liberté d'association.

Le Maroc présente un des exemples les plus spectaculaires d'initiatives en matière de justice transitionnelle qui découlent de ce changement. Travaillant avec la société civile marocaine, le Roi Mohammed VI a pris des mesures pour affronter l'héritage des violations commises dans le passé. Il a mis en place un programme de réparations qui a déjà versé directement aux victimes plus de 100 millions de dollars américains d'indemnité ; il a lancé une commission de la vérité qui a mené deux années d'enquêtes sur les disparitions forcées et les détentions arbitraires ; et il a transmis via la télévision les auditions publiques consacrées aux victimes des violations des droits de l'homme commises par le passé – des premières impressionnantes pour la région.

Même en Irak, où le « changement de régime » fut initié par la force militaire extérieure, des efforts sont en cours pour établir la responsabilité et poursuivre les auteurs de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide. Avec un comité parlementaire rédigeant des lois destinées à accorder des réparations aux victimes du régime, un ministère irakien des droits de l'homme entreprenant le projet colossal de retrouver plus de 300.000 personnes disparues et le début du procès contre Saddam Hussein et ses complices par un tribunal irakien, la justice transitionnelle est exercée de manière ambitieuse face à des obstacles de taille.

Malgré des signes encourageant à travers la région, l'aptitude à surmonter l'héritage des violations des droits de l'homme reste limitée. L'ICTJ a cherché à résoudre ce problème au travers de missions, d'ateliers et de séminaires destinés à renforcer les opportunités de changement. Dans des pays où les processus transitionnels sont déjà en cours, en particulier en Irak et au Maroc (voir pages 35-37), le centre a travaillé en étroite collaboration avec des responsables politiques, des acteurs de la société civile et des groupes de victimes afin d'effectuer le travail préparatoire pour une évaluation complète du passé. En juillet 2004, l'ICTJ s'est associé à une ONG marocaine afin d'organiser un atelier à Rabat portant sur la question « des disparus ». La rencontre a rassemblé des défenseurs des droits de l'homme et des groupes de victimes de toute la région et a conduit à de nombreuses demandes d'assistance.

Là où les processus de justice transitionnelle ne sont pas aussi développés, l'ICTJ a identifié les besoins et les mesures à prendre en conséquence et il a cherché à élargir la connaissance régionale et à développer les capacités afin de déployer une « culture de la justice transitionnelle ». Ceci s'est traduit par la traduction de documents clés en arabe et leur large diffusion grâce à la version arabe du site Internet du centre et de son bulletin d'information électronique. En 2006, l'ICTJ prévoit plusieurs ateliers de « formation de formateurs » et la création d'un programme de bourses en arabe afin de multiplier les ressources régionales.

Bon nombre de personnes dans la région se sont réjouies de la compétence et de l'expérience du centre dans le développement de mécanismes permettant de comprendre le passé et de prévenir de futures violations des droits de l'homme. En 2005, le nombre de demandes d'assistance faites auprès de l'ICTJ s'est accru à travers toute la région, notamment au Bahreïn, en Syrie, en Tunisie et au Yémen. Afin de mettre à profit ces opportunités, le centre cherche à élargir sa portée dans la région et à approfondir son rôle dans des contextes spécifiques à certains pays. Après des décennies de répression et d'abus, il est finalement devenu possible au début du vingt-et-unième siècle d'envisager la possibilité d'affronter l'héritage de l'impunité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

# L'héritage de l'injustice dans les démocraties établies

---

« Je viens d'une famille de chasseurs de phoques. Nous avons l'habitude de rester assis sur la glace patiemment pendant des heures, à des températures bien au-dessous de 0°C, dans l'attente d'un phoque... quel que soit le temps que ça prendra, nous patienterons jusqu'à ce que justice soit faite... » *Peter Irniq, leader inuit et survivant du programme des écoles résidentielles au Canada, prenant la parole lors d'un atelier co-animé par l'ICTJ à l'université de Toronto.*

Un grand nombre de victimes d'abus non résolus et non reconnus dans des démocraties établies vivent dans l'attente que justice soit faite. L'ICTJ cherche à établir la responsabilité dans des sociétés qui émergent de périodes de répression politique ainsi que dans des pays où les injustices historiques continuent de jeter une ombre sur le pays, comme au Canada et aux États-Unis.

Peter Irniq ainsi que des dizaines de milliers de ses compatriotes sont les victimes de violations systématiques du gouvernement canadien, violations qui sont commises contre le peuple autochtone. Comme la « génération volée » en Australie, les enfants autochtones au Canada furent mis de force dans des écoles résidentielles dirigées par l'Église et leur identité culturelle fut reniée dans le cadre d'une politique d'assimilation financée par le gouvernement. Un grand nombre de ces écoles fermèrent au milieu des années 1970, mais la politique avait déjà affecté les générations à venir des peuples canadiens inuit, métis et des Premières Nations. Quelques 87.000 personnes sont encore en vie, et malgré l'âge avancé de beaucoup d'entre elles, elles continuent obstinément de s'organiser, de contester et de réclamer l'établissement de la responsabilité et l'octroi de réparations.

Malgré le fait que de larges secteurs de la société canadienne continuent d'ignorer cette partie de leur histoire, à la fin de l'année 2005, le gouvernement canadien a accordé d'importantes réparations et a mis en place une série d'initiatives destinées à la recherche de la vérité en guise de reconnaissance des erreurs commises par le passé. En revanche, tandis que des milliers de personnes en Australie « ont défilé » avec les Autochtones victimes de persécutions pour exprimer leur solidarité, leur gouvernement actuel ne s'est pas excusé pour ces abus et n'a accordé aucune réparation.

Les dynamiques de l'héritage à long terme laissé par les violations des droits de l'homme entrent en jeu de différentes manières dans le monde « développé ». Il n'y a pas de pays où ce ne soit plus visible qu'aux États-Unis, où le racisme et la politique d'exclusion demeurent, malgré les succès du mouvement de lutte pour les droits civils.

Malgré l'apathie gouvernementale, nous avons pu constater la volonté d'agir au niveau local lorsqu'il s'agit de ces héritages et cette volonté s'est traduite par exemple par la Commission vérité et réconciliation de Greensboro (CVRG) « non officielle », qui entre à présent dans sa phase finale de travail à Greensboro, en Caroline du Nord. Pour les citoyens impliqués, la CVRG – commission indépendante et ne répondant de ses actes que devant la communauté – est une leçon de participation démocratique. La priorité que la commission a accordée à un acte de violence nazie et du Ku Klux Klan dans les années 1970 a montré l'impuissance de la police et des tribunaux à défendre les droits des manifestants pacifiques, ce qui a aggravé les divisions raciales et de classe à Greensboro qui sont encore visibles aujourd'hui. Ces tensions continuent

d'entretenir les dissensions, la méfiance et l'exclusion à Greensboro et dans d'autres communautés américaines, malgré des protections et une égalité garanties par la constitution.

Bien que ces affaires ne représentent qu'une fraction des abus non reconnus, elles sont particulièrement importantes pour l'ICTJ. De l'héritage de l'esclavage et du colonialisme à la complicité dans les violations massives et systématiques des droits de l'homme, de nombreuses démocraties établies ont encore à rendre compte de leurs actes. Les initiatives de justice transitionnelle peuvent aider à éclairer le passé et la façon dont l'héritage non résolu des injustices continue de se perpétrer à travers un modèle d'exclusion ou dans le rôle soutenu des institutions de l'Etat non réformées et d'une culture organisationnelle marquée par la violence.

La relation entre une intensification de la démocratie et un réel établissement de la responsabilité pour les abus commis dans le passé n'est ni bien définie ni linéaire. Les violations des droits de l'homme ne sont pas le domaine exclusif des sociétés pauvres, « en voie de développement » ou en transition. Les problèmes mondiaux exigent que nous nous attaquions aux récits cachés de l'injustice dans les démocraties établies de manière aussi vigoureuse que nous le ferions pour les abus commis dans les sociétés qui émergent de conflits ou de périodes de dictature. En agissant de la sorte, nous ne pouvons qu'approfondir le processus de construction de la démocratie, une culture des droits de l'homme et une paix durable à travers le monde.

# Vue d'ensemble des programmes

---

## UNITE DES PROGRAMMES PAR PAYS (UPP)

Dirigée par Graeme Simpson, l'unité des programmes par pays répond aux demandes provenant des groupes de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales et elle fournit des études comparatives, des analyses en matière de politique ainsi qu'une assistance juridique et technique aux pays en proie à l'héritage des violations massives des droits de l'homme. A travers des missions dans le pays et l'entretien de relations durables avec leurs homologues locaux, l'UPP fournit conseils et soutien aux institutions judiciaires et aux institutions de recherche de la vérité, aux programmes de réparations et aux efforts visant la réforme des institutions responsables de violations des droits de l'homme.

En réponse à un grand nombre de demandes en 2004-2005, l'UPP a continué d'accroître non seulement l'intensité mais également la couverture de son travail, dirigeant de nombreux programmes déjà en cours et effectuant le travail préparatoire nécessaire à des engagements futurs dans plusieurs pays. En cherchant à intégrer les approches thématiques qui se recoupent et les développements au sein des pays, l'unité a augmenté sa capacité d'intervention en renforçant la compétence de son personnel à New York et au Cap et en ouvrant des bureaux à Bruxelles, Genève, Kinshasa et Monrovia (pour une description complète des activités de l'UPP, veuillez vous référer à la section intitulée « Là où nous travaillons » », pages 23-37).

## PROGRAMME DU MOYEN-ORIENT ET DE L'AFRIQUE DU NORD (MOAN)

Sous la direction d'Hanny Megally, le programme de l'ICTJ au Moyen-Orient et en Afrique du Nord encourage les efforts faits en vue de mettre fin à la culture de l'impunité et d'apporter un changement démocratique dans la région. Lancé à l'automne 2003, le MOAN fournit une assistance juridique et technique, des analyses comparatives et des conseils en matière de politique aux gouvernements et aux acteurs de la société civile. Travaillant avec des partenaires locaux, le MOAN dirige des stages de formation dans la région qui permettent d'établir des stratégies de justice transitionnelle en prévision de plus vastes changements vers la démocratie.

Au cours de l'année passée, le programme a surtout porté sur trois actions principales : renforcer les efforts des dirigeants d'ONG et des partenaires à travers la région pour s'attaquer à l'héritage des violations des droits de l'homme commises par le passé, assister les efforts engagés vis-à-vis de la justice transitionnelle en Irak et au Maroc et effectuer le travail préparatoire nécessaire à la création de programmes dans plusieurs autres pays. Le MOAN a également traduit en arabe des documents critiques portant sur la justice transitionnelle

– notamment un module de formation de l'ICTJ – distribué au cours de visites dans la région et utilisé lors de séminaires et d'ateliers. (Pour une description complète des activités du MOAN, veuillez vous référer à la section intitulée « Là où nous travaillons, Moyen-Orient et Afrique du Nord », pages 35-37).

## UNITE DE RECHERCHE

Dirigée par Pablo de Greiff, l'unité de recherche cherche à développer une vaste compréhension du domaine de la justice transitionnelle et à identifier les questions qui méritent une recherche et une analyse plus approfondie. En collaborant avec des collègues dans des sociétés en transition et en confiant souvent des études à des consultants extérieurs, l'unité vise à ce que sa recherche aborde les questions complexes auxquelles les responsables politiques et les militants sont confrontés. Son travail consistant à identifier et aborder les lacunes les plus importantes dans le monde du savoir, il fournit des analyses comparatives aux membres du personnel de l'ICTJ et aux spécialistes du monde entier. Au cours des deux dernières années, l'unité de recherche s'est engagée dans quatre projets majeurs de recherche :

**Les réparations** En réponse au manque d'informations sur les programmes de réparations dans différentes régions du monde, l'ICTJ a développé un projet de recherche à grande échelle dont les résultats seront publiés par l'Oxford University Press en mars 2006 sous le titre *The Handbook of Reparations (Le manuel des réparations)*. Ce livre de 1000 pages est le résultat de plus de trois années de travail effectué par Pablo de Greiff et un groupe international de 27 auteurs provenant de 14 pays différents.

## La problématique hommes-femmes et les réparations

Entendre cette étude mondiale sur les réparations a permis de souligner l'absence d'informations et de compréhension lorsqu'il s'agit de la manière dont les programmes de réparations peuvent et devraient intégrer les questions de parité entre les sexes. En réponse, l'ICTJ a lancé un projet de recherche afin d'explorer les manières d'introduire les questions de parité entre les sexes dans les programmes de réparations afin de maximiser les réparations pour les victimes femmes et leur famille. La première phase du projet a débuté par la rencontre d'experts à New York en décembre 2004. En juin 2005, les auteurs des rapports sur les pays décidèrent d'axer les études de cas sur le Guatemala, le Pérou, le Rwanda, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud et le Timor-Leste. Les résumés des études de cas seront publiés et diffusés en avril 2006 tandis que la date d'achèvement du projet est prévue pour octobre 2006.

**Le « vetting »** Lancé en 2003, le projet de « vetting » de l'ICTJ a pour objectif de combler le vide dans la littérature actuelle en apportant des analyses



comparatives, en clarifiant le concept du « vetting » et ses liens avec d'autres mécanismes de justice transitionnelle et en développant des outils servant au « vetting » des institutions publiques. Jusqu'ici, neuf études de cas portant sur des pays ont été rédigées et huit études de cas thématiques sont prévues pour 2006-2007. Le centre a également joué un rôle central dans le développement de directives opérationnelles de « vetting » qui seront publiées par le bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de directives stratégiques de « vetting » pour le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

**DDR** Tandis que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des ex-combattants existent depuis longtemps, ils n'ont jamais été conçus ni mis en place en tenant compte de façon explicite de leur lien avec des mesures de justice transitionnelle, notamment les poursuites judiciaires, l'établissement de la vérité, les réparations et le « vetting » ou d'autres formes de réforme institutionnelle. Du fait qu'il soit devenu courant aujourd'hui d'associer la résolution de conflit aux efforts visant à promouvoir la justice, l'ICTJ examine les nombreuses manières à travers lesquelles les programmes de DDR peuvent contribuer à ou entraver la réalisation d'objectifs liés à la justice. Il n'existe à présent aucune autre étude portant sur les initiatives de DDR qui examine ces questions d'une manière systématique.

La recherche du centre sur ce sujet a pour objectif de vérifier l'hypothèse selon laquelle les initiatives en matière de DDR et de justice transitionnelle peuvent se compléter et briser le cycle de la violence en rétablissant la confiance et en encourageant la réconciliation entre les différents groupes. La première rencontre d'experts s'est tenue en octobre 2005. Ce projet de deux années rassemblera des informations ayant trait aux programmes de DDR passés et en cours, les analysera et les comparera tout en prêtant une attention particulière aux efforts de réinsertion. Ces informations serviront de base au développement d'une structure conceptuelle et normative ayant pour objectif la création de programmes de DDR qui soient plus efficaces et qui favorisent les objectifs de la justice transitionnelle.

**ANALYSE DE L'ICTJ** Le centre est l'auteur d'un grand nombre de publications analytiques visant les spécialistes, les responsables politiques, les universitaires et d'autres personnes engagées dans des initiatives de justice transitionnelle. Au début de l'année 2004, l'ICTJ a lancé une **série d'études de cas** disponibles dans plusieurs langues. Les articles de la série sont disponibles sur le site Internet du centre [www.ictj.org](http://www.ictj.org), ainsi que sur tirage papier. D'autres études de cas ont depuis été publiées sur la Commission vérité et réconciliation de la Sierra Leone, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et les développements en matière de justice transitionnelle en Argentine, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-et-Monténégro. Dans

une prochaine étude de cas, il sera question de la Commission nationale de réconciliation au Ghana.

La **série thématique** de l'ICTJ offre une analyse approfondie d'initiatives spécifiques en matière de justice transitionnelle. Cette série comprend : des publications sur la République démocratique du Congo, le Bureau du procureur spécial du Mexique, le tribunal ad hoc des droits de l'homme pour l'Indonésie, une enquête sur les initiatives en matière de justice transitionnelle à travers l'Indonésie et la justice et la réconciliation au Timor-Leste. Depuis 2004, la contribution du centre aux enquêtes effectuées en Afghanistan, en Irak et en Ouganda a ouvert des perspectives très précieuses sur la manière dont les victimes qui résident dans des pays où les initiatives de justice transitionnelle n'en sont qu'à leur début envisagent la justice (Voir pages 10-11 l'article thématique de l'ICTJ intitulé « Forgotten Voices: A Population-Based Survey on Attitudes about Peace and Justice in Northern Uganda » (Les voix oubliées : une étude sur la position de la population à l'égard de la paix et de la justice en Ouganda du Nord).

Au début de l'année 2006, le centre lancera sa **série d'études de cas sur les poursuites judiciaires**. Les trois premières analyses porteront sur les tribunaux hybrides et examineront de près leur fonctionnement au Kosovo, en Sierra Leone et au Timor-Leste. Une autre série d'études de cas, à paraître en juin 2006, enquêteront sur le rôle de la problématique hommes-femmes dans six contextes de justice transitionnelle, offrant une analyse approfondie ainsi que des recommandations pour les efforts à venir.

#### **UNITE DES ALLIANCES ET DU DEVELOPPEMENT DES CAPACITES (UADC)**

Dirigée par Louis Bickford, l'unité des alliances et du développement des capacités se consacre à renforcer et à responsabiliser les organisations, les institutions et les militants impliqués dans les efforts visant à déployer la justice transitionnelle. A cette fin, le centre a développé un réseau international d'échange d'informations visant à faire face à l'héritage des violations des droits de l'homme commises dans le passé. L'unité des alliances et du développement des capacités organise et participe à des groupes d'affinité, dirige plusieurs programmes de bourses sur la justice transitionnelle et propose des séances de formation et des séminaires qui s'adressent à ceux dont la tâche est de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de justice transitionnelle.

#### **Alliances internationales**

Les **groupes d'affinité** sont de petits groupes de travail qui se réunissent pour échanger et collaborer sur des thèmes spécifiques ayant trait à la justice transitionnelle. Le premier groupe d'affinité – le **groupe d'affinité sur la gestion des commissions de la vérité (GCV)** – fut lancé en 2002 avec pour objectif d'encourager l'échange d'idées entre les dirigeants haut placés de commissions de la vérité. Depuis, le groupe a joué un rôle-clé en recommandant la formation de nouveaux mécanismes de

recherche de la vérité. En novembre 2005, les membres du groupe d'affinité GCV se sont réunis avec des membres du personnel de l'ICTJ et certains de ses collègues à Beyrouth, au Liban, afin de partager leurs expériences avec des militants à la recherche d'options appropriées en matière de recherche de la vérité pour le Liban.

Le **groupe d'affinité sur la documentation et la manière d'approcher le passé** est axé sur la documentation, les archives et les stratégies mises en oeuvre pour aborder l'héritage des violations des droits de l'homme commises par le passé. Il est composé d'ONG de la Birmanie, du Cambodge, de l'Irak et de la Serbie-et-Monténégro. Grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Fondation Boell (Allemagne), le groupe d'affinité a organisé des réunions à Belgrade, à Berlin et à Phnom Penh sur des sujets comme le droit de propriété et de protection des documents, la question des preuves en ce qui concerne les documents qui seront utilisés lors de procès futurs devant un tribunal pénal, les systèmes de gestion des informations, la sauvegarde et la diffusion de documents et enfin les questions stratégiques et techniques liées au recueil de documents.

Le **réseau de l'Afrique de l'Ouest pour la justice transitionnelle (WANT Justice)** est le produit du groupe d'affinité des ONG africaines (GAOA) et il est axé sur le paysage changeant de la justice transitionnelle en Afrique de l'Ouest. En décembre 2005, WANT Justice a organisé un séminaire à Accra, au Ghana, intitulé « Enseigner la justice transitionnelle ». Ce cours intensif était destiné à étendre les programmes de recherche et à enseigner les méthodologies de professeurs d'université et d'autres professionnels de l'enseignement supérieur.

Le **réseau des poursuites judiciaires** réunit des avocats de la défense expérimentés, des représentants d'ONG et des représentants d'autres institutions qui soutiennent les poursuites judiciaires au niveau national et international afin qu'ils discutent les stratégies efficaces et développent une coalition puissante qui s'engage à tenter des poursuites judiciaires nationales et s'intéresse à l'échange d'idées, de stratégies et de leçons apprises.

Afin de faire avancer la discussion sur les stratégies comparatives en matière de poursuites judiciaires, le centre a organisé une conférence à Magaliesburg, en Afrique du Sud, en mai 2005, intitulée « Les poursuites judiciaires nationales et la justice transitionnelle ». La conférence a rassemblé des experts nationaux et des avocats de la défense de la Bosnie-Herzégovine, du Pérou et de l'Afrique du Sud ainsi que des représentants de la Cour pénale internationale, du tribunal pénal international pour le Rwanda et de celui pour l'ex-Yougoslavie ainsi que des tribunaux hybrides tels que le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et les Chambres extraordinaires du Tribunal spécial pour le Cambodge.

Le **réseau de la problématique hommes-femmes** a pour tâche d'examiner la vaste gamme des problèmes que les femmes rencontrent dans les processus de justice transitionnelle.

L'ICTJ collabore également avec le **réseau de recherche international sur la justice transitionnelle** qui aide à développer les capacités en matière de recherche et à renforcer la communication et la collaboration au niveau international entre les universitaires et les organisations qui effectuent des études sur la manière dont les mécanismes de justice transitionnelle influent sur les sociétés.

#### *Programmes de bourses*

L'ICTJ a lancé le premier **programme de bourses sur la justice transitionnelle au Cap, en Afrique du Sud**, de janvier à juillet 2002. Celui-ci a réuni 21 participants de différents pays d'Afrique et 7 participants de l'Asie du Sud-Est pour six mois d'études intensives. Par la suite, d'autres programmes ont réuni des boursiers du Moyen-Orient et de l'ex-Yougoslavie. La demande pour ce programme est telle qu'elle a conduit à la création d'un stage semestriel auquel plus de 90 boursiers ont déjà participé.

Le succès du programme de bourses au Cap a conduit l'ICTJ à créer un **programme de bourses sur la justice transitionnelle en Amérique latine à Santiago, au Chili**, en 2004, en partenariat avec le Centre pour les droits de l'homme de la Faculté de droit de l'université du Chili. Maintenant dans sa troisième année, ce stage intensif, auquel participent environ 25 participants chaque année, comprend un enseignement sur place et un à distance.

En réponse à une demande de programmes de bourses sur la justice transitionnelle pour des militants de l'ex-Yougoslavie, l'ICTJ et la Faculté de droit de l'université d'Ottawa ont créé en janvier 2005 le **programme de bourses sur la justice transitionnelle à l'université d'Ottawa, au Canada**, destiné expressément à cet usage. En mai 2005, un programme complémentaire fut dirigé en partenariat avec le Centre Munk de l'université de Toronto.

#### *Ateliers et stages*

Parallèlement à l'ouverture de ses bureaux à Bruxelles à la fin de l'année 2005, l'ICTJ a mis en place une série de séances de formation pédagogique. Dès février 2006, en association avec l'université de Louvain, Mark Freeman enseignera un séminaire de l'ICTJ sur l'Essentiel de la justice transitionnelle à Bruxelles, offrant trois à cinq jours de formation plusieurs fois dans l'année en anglais et en français. Destiné à des ONG, des universités, des diplomates et des étudiants de troisième cycle/étudiants en droit en Europe, le cours couvrira les thèmes essentiels, les mécanismes et des études de cas du domaine de la justice transitionnelle avec pour objectif de transmettre la connaissance requise pour développer et mettre en oeuvre des politiques de justice

transitionnelle qui soient basées sur les meilleures pratiques internationales.

L'ICTJ propose également des séminaires au niveau universitaire qui s'adressent à des professeurs employés par des universités dans les pays et les régions dans lesquels le centre travaille. Conjointement avec des partenaires du Centre pour le développement démocratique du Ghana (CDD-Ghana) et du réseau de l'Afrique de l'Ouest pour la justice transitionnelle (WANT Justice), l'ICTJ a animé un séminaire intensif de quatre jours à Accra, au Ghana, en décembre 2005, destiné à des professeurs, des étudiants de troisième cycle avancés et des chercheurs de cellules de réflexion, tous venus de l'Afrique de l'Ouest.

Le centre offre également des cours thématiques, entre autres un cours sur la justice transitionnelle et la paix, prévu en février 2006 au Cap, en Afrique du Sud, qui réunira des négociateurs de paix, des représentants des Nations Unies, des dirigeants d'ONG, des universitaires et d'autres professionnels impliqués dans la construction de la paix, les négociations et les questions relatives à l'établissement de la responsabilité pour les abus commis dans le passé.

#### **UNITÉ INTERNATIONALE DES RESPONSABLES POLITIQUES**

Sous la direction de Priscilla Hayner, l'unité internationale des responsables politiques a pour objectif d'engager et d'informer les responsables politiques haut placés des institutions intergouvernementales et au sein des gouvernements nationaux à propos d'un grand nombre de questions relatives à la justice transitionnelle, cherchant ainsi à contribuer au développement de politiques qui soient basées sur les meilleures pratiques internationales.

L'unité internationale des responsables politiques travaille conjointement avec les gouvernements et les institutions internationales qui sont intéressés et elle offre des réunions d'information, des séminaires et des conférences tenant lieu de formation accélérée de haut niveau. Elle offre également des conseils et des idées stratégiques sur le développement de politiques spécifiques, généralement sur demande, notamment sur la création de directives, de principes et d'autres documents fondamentaux sur la justice transitionnelle.

Le programme a organisé un certain nombre d'événements :

**La réunion sur les directives des Nations Unies (juin 2005)** Une réunion de deux jours où étaient présents des négociateurs de paix, des représentants haut placés des Nations Unies, des experts indépendants et des représentants d'ONG. Cette réunion avait pour objectif de réviser les directives des Nations Unies mises en

place pour aborder le passé dans les contextes de construction ou de maintien de la paix et de discuter des évolutions importantes depuis la parution des directives en 1999.

**La conférence du Wilton Park (janvier 2005)** Une réunion de haut niveau, « La justice transitionnelle et l'état de droit dans les sociétés post-conflit : le rôle des acteurs internationaux ». Cette conférence réunit des personnes venant des secteurs diplomatiques et politiques, des universitaires et des représentants d'ONG afin de se pencher sur les leçons apprises et les stratégies dans le but de renforcer le rôle des acteurs internationaux.

**La conférence du Conseil de sécurité des Nations Unies (décembre 2004)** Celle-ci réunit les membres actuels et les nouveaux arrivants du Conseil de sécurité des Nations Unies, les hauts représentants du Secrétariat des Nations Unies et les représentants d'ONG internationales afin de débattre les problèmes inhérents au domaine de la justice transitionnelle, la contribution de la justice transitionnelle apportée à la construction de la paix post-conflit et les leçons apprises des engagements précédents des Nations Unies.

**Présentations de l'ICTJ devant le Conseil de sécurité des Nations Unies (2004)** L'ICTJ prit la parole devant le Conseil de sécurité des Nations Unies sur des questions relatives à la justice transitionnelle à quatre reprises en 2004 – deux fois à l'occasion de séances officielles et deux fois lors de réunions Arria Formula moins officielles à huis clos. Ces présentations comptent parmi les quelques occasions qu'eut une ONG d'être invitée à prendre la parole lors d'une séance officielle devant le Conseil dans son entier.

**Examen des principes relatifs à la lutte contre l'impunité (2004)** En 2004, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies nomma le professeur Diane Orentlicher pour réviser les principes Joinet relatifs à la lutte contre l'impunité. L'ICTJ accueillit Diane Orentlicher à New York, conjointement avec l'Open Society Initiative, pour une réunion d'information avec des ONG. Le centre et le bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme co-animèrent un événement afin que Diane Orentlicher présente son rapport portant sur les meilleures pratiques aux Etats Membres des Nations Unies intéressés à New York.

# Les mécanismes de la justice transitionnelle

---

Alors qu'une transition politique se met en place à la suite d'une période de violence ou de répression, une société est souvent confrontée à l'héritage difficile des violations des droits de l'homme. Afin d'encourager la justice, la paix et la réconciliation, les hauts fonctionnaires du gouvernement et les défenseurs des droits de l'homme non gouvernementaux sont susceptibles d'envisager des réponses à la fois judiciaires et non judiciaires aux violations des droits de l'homme. Les mécanismes décrits ci-dessous sont de plus en plus souvent utilisés simultanément afin de parvenir à un sens de la justice plus global et d'une plus grande portée. Au fur et à mesure que le domaine de la justice transitionnelle se développe, notre compréhension de ses différents mécanismes et des contextes dans lesquels ils s'avèrent être le plus utile s'étend.

**LES POURSUITES JUDICIAIRES** La justice pénale joue un rôle essentiel pour répondre de manière exhaustive aux violations massives des droits de l'homme et elle devrait être appliquée aussi souvent que possible. Tandis que les poursuites doivent nécessairement être axées sur l'accusé, ces efforts devraient également viser à rétablir la dignité des victimes et la confiance de la population dans l'état de droit.

A cette fin, l'ICTJ a cherché à étendre ses relations avec différents organismes judiciaires en offrant, par exemple, une analyse détaillée des efforts en matière de poursuites judiciaires nationales en Indonésie et au Mexique ; en effectuant une évaluation des tribunaux hybrides au Cambodge, au Kosovo, en Sierra Leone et au Timor-Leste entre autres ; en collaborant avec la Cour pénale internationale et plusieurs de ses groupes d'experts afin d'aider à évaluer son rôle dans divers contextes et identifier les difficultés ; et en cherchant à réunir les spécialistes qui prennent part aux efforts majeurs déployés pour engager des poursuites judiciaires à travers le monde.

**LA RECHERCHE DE LA VERITE** Dans un nombre de pays de plus en plus grand, les acteurs locaux ont commencé à insister sur des mesures de recherche de la vérité non judiciaires. Celles-ci ont souvent pris la forme de commissions de la vérité – enquêtes officielles qui portent sur la manière dont les abus commis dans le passé reproduisent le même schéma et qui cherchent à établir un compte rendu historique fidèle des événements.

Le centre soutient les initiatives qui cherchent à développer de solides organes d'enquête destinés à révéler toute la vérité sur les abus de l'Etat et les abus non étatiques qui sont niés, cachés ou mal compris. Les commissions de la vérité sont difficiles à mettre en place et rencontrent des difficultés pour opérer mais elles peuvent être d'une importance décisive pour tirer des leçons du passé, opérer des changements pour prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme et reconnaître les victimes. Toutefois, les commissions ne devraient être créées qu'à la suite d'un vaste processus de consultation nationale, l'élaboration d'un mandat approprié et un engagement politique clair afin de permettre une enquête indépendante et approfondie. Lorsque les initiatives en matière de recherche de la vérité incluent l'établissement de la responsabilité pour les violations des droits de l'homme commises dans le passé, des efforts judiciaires devraient être poursuivis en parallèle - notamment le renforcement des tribunaux locaux – ainsi que des mesures visant à empêcher que de nouveaux abus ne soient commis.

**LES REPARATIONS** Comment une nation cherche-t-elle à réparer le mal, à restaurer les droits et à établir la confiance lorsque les victimes se comptent par milliers sur une période couvrant de nombreuses années ? Les différences de contextes selon les pays, de structures institutionnelles et

de ressources nécessitent une approche nuancée et des options variées quant aux programmes de réparations. Cependant, les difficultés restent semblables : définir clairement les concepts et les objectifs ; aborder les questions financières ; répondre honnêtement aux victimes en nombre écrasant et à l'éventail des violations ; surmonter les disparités dans les recours judiciaires isolés ; et insister sur l'importance de la dignité des victimes en reliant les réparations à la recherche de la vérité, à l'établissement de la responsabilité et à la réforme.

La recherche de pointe et les études révolutionnaires de l'ICTJ sur les programmes de réparations, associées à son travail en profondeur dans les pays, sont venues combler un grand vide dans le domaine de la justice transitionnelle. Le centre se trouve maintenant dans une position unique pour s'engager encore plus avant sur la question des réparations et pour appliquer les leçons tirées de sa recherche et de son expérience pratique à d'autres contextes du même ordre.

**LE « VETTING »** Selon le centre, le « vetting » est une évaluation approfondie de l'intégrité des individus afin de déterminer s'ils possèdent les qualités requises pour un emploi dans le secteur public. Les pays qui connaissent une transition vers la démocratie créent fréquemment des procédures qui leurs permettent de révoquer des employés de la fonction publique qui abusent de leur pouvoir, qui sont corrompus ou incompetents. Le « vetting » des individus, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice, est largement reconnu comme une mesure clé de la réforme du gouvernement, essentielle pour surmonter l'héritage des conflits passés ou des régimes autoritaires, pour empêcher que de tels abus ne se reproduisent et pour créer des institutions publiques intègres et efficaces. Le « vetting » a reçu jusqu'à ces derniers temps peu d'attention systématique, entraînant la mauvaise gestion ou la gestion arbitraire de ce processus.

Du fait de son expertise confirmée dans le domaine de l'assistance fournie aux pays en transition, le centre est très bien placé pour offrir de sages conseils à propos des processus de « vetting » qui font partie d'un ensemble cohérent de réformes du gouvernement et de justice transitionnelle. L'ICTJ a élargi son programme de « vetting » afin d'y inclure un projet de recherche approfondi et le développement de directives opérationnelles, en plus des conseils qu'il donne sur la création et la mise en œuvre de mécanismes de « vetting » à travers le monde.

**LA MEMOIRE** Les formes de commémoration adoptées pour témoigner des atrocités passées et des violations des droits de l'homme sont des lieux de deuil et, dans certains cas, de guérison pour les victimes et les survivants. Mais les auteurs de ces formes de commémoration cherchent également à toucher un public plus large afin d'éduquer les individus à propos du passé et de proclamer « plus jamais ». Ces objectifs ne sont pas toujours parfaitement compatibles, donnant régulièrement lieu à des tensions. Le travail d'information et l'encouragement du dialogue sont devenus des priorités pour les militants qui voient dans la commémoration une forme de justice transitionnelle, un moyen d'éduquer les citoyens à propos du passé dans le but de construire un futur plus humain.

Le travail de l'ICTJ sur la mémoire est axé sur cette deuxième série d'objectifs, tout en gardant à l'esprit la première série. En prenant appui sur les leçons tirées des efforts récents, le centre examine la manière dont les formes de commémoration peuvent constituer des éléments utiles d'une approche globale de la justice transitionnelle en aidant à créer un dialogue sain et démocratique sur le passé, à encourager la guérison et la réconciliation et à renforcer la mémoire historique à propos des atrocités commises dans le passé. L'ICTJ participe à des débats avec des organisations des droits de l'homme, des groupes de victimes, des artistes, des créateurs et des agences gouvernementales et il offre des conseils sur l'élaboration des formes de commémoration, les consultations et les négociations de contrats que cela implique.

**LA PROBLEMATIQUE HOMMES-FEMMES** La manière dont les femmes vivent la violence politique est souvent négligée dans les approches de justice transitionnelle. Trop souvent, les mandats des commissions de la vérité, les décisions juridiques et les propositions en matière de réparations et de réforme sont rédigés, interprétés et mis en œuvre en faisant peu de cas des préjudices distincts et complexes dont les femmes souffrent. Un manque de compréhension et un manque d'intérêt vis-à-vis du caractère discriminatoire à l'égard des femmes des violations des droits de l'homme ont une incidence à la fois sur les femmes et sur les hommes dans leur accès à la justice en limitant la portée des programmes de réparations, en protégeant l'impunité, en déformant l'histoire et en fragilisant la légitimité des initiatives en matière de justice transitionnelle.

Les transitions politiques peuvent fournir l'occasion extraordinaire d'augmenter l'accès des femmes à la justice, de reconquérir l'espace public et de créer une dynamique pour une réforme fondamentale. L'ICTJ cherche à tirer profit de cette opportunité de transformation sociale en contribuant à la lutte des femmes pour la justice, le droit à la parole et la mémoire historique. Le programme sur la problématique hommes-femmes développe de la documentation qui s'adresse aux organisations locales et travaille conjointement avec l'Unité des programmes par pays afin d'intégrer la problématique hommes-femmes dans l'assistance technique.

**LA RECONCILIATION** Le terme « réconciliation » continue de figurer bien en évidence à la fois dans la littérature sur la justice transitionnelle et dans la pratique de celle-ci, malgré un manque de consensus sur la signification du terme ou sur ce qui serait nécessaire pour parvenir à la réconciliation dans un contexte donné.

L'ICTJ maintient que :

- La réconciliation légitime doit être différenciée de l'usage de la réconciliation en tant que substitut de la justice.
- Il ne peut y avoir d'iniquité flagrante dans la distribution du poids de la réconciliation. Il ne peut s'agir du transfert de la responsabilité de traiter les injustices passées des auteurs de crimes aux victimes.
- Parvenir à la réconciliation ne devrait pas signifier avoir recours à des méthodes qui équivalent à l'amnésie forcée, mais plutôt à des processus qui affrontent ouvertement le passé.
- La réconciliation ne devrait pas être réduite à un état d'esprit. Elle nécessite une transformation sociale, politique et économique et pas simplement un pardon interpersonnel.
- La réconciliation doit être articulée en des termes qui ne dépendent pas totalement d'un ensemble particulier de croyances religieuses.

Le modèle de réconciliation basé sur la confiance civique intègre le mieux ces critères. A travers un processus visant à affronter le passé, les citoyens peuvent s'entendre sur une série de valeurs fondamentales qui devraient gouverner leur société, permettant ainsi d'établir ou de rétablir la confiance entre les citoyens et la confiance des citoyens dans leur gouvernement.

# Là où nous travaillons

---

## L'AFRIQUE

### **Burundi**

Depuis 1962, les dictatures militaires et les violents conflits entre les groupes ethniques Hutu et Tutsi au Burundi ont provoqué la mort de plus 150.000 individus et le déplacement de milliers d'entre eux. L'Accord d'Arusha en août 2000 prévoyait la création d'une commission de la vérité et d'une commission d'enquête judiciaire internationale. Le rapport « Kalomah » des Nations Unies en mars 2005 donnait des détails sur le projet d'Arusha en recommandant la création d'une commission de la vérité et d'une chambre spéciale afin de juger ceux qui portent la plus grande responsabilité pour les actes de génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

En août 2005, l'ICTJ effectua une mission afin d'évaluer les points de vue des parties prenantes du gouvernement et de la société civile vis-à-vis du projet des Nations Unies. Ceux qui furent interviewés soulignèrent le besoin d'études comparatives ayant trait aux commissions de la vérité et aux tribunaux hybrides et réclamèrent un mécanisme de consultation plus vaste à propos de la mise en œuvre des approches de justice transitionnelle.

En novembre 2005, le centre rencontra le nouveau ministre de la Justice, Clotilde Niragira, afin d'aborder les dispositions futures. En décembre 2005, l'ICTJ réunit au Burundi des experts de commissions de la vérité précédentes afin qu'ils partagent leur expertise et dans le but d'effectuer le travail préparatoire nécessaire à la gestion de la relation complexe entre la recherche de la vérité et les processus de poursuite judiciaire.

### **République Démocratique du Congo (RDC)**

Depuis 2003, l'ICTJ a pris une part active dans la RDC ravagée par la guerre. Il y a organisé des ateliers et des consultations avec des groupes de la société civile et il a fourni des observations sur le projet de loi pour une commission vérité et réconciliation (CVR) créée en mars de cette année-là. Le centre a depuis encouragé des mesures cherchant à renforcer le processus de recherche de la vérité, notamment la nomination de commissaires indépendants et crédibles et des poursuites judiciaires.

En octobre 2004, l'ICTJ a publié « Les premiers pas : la longue route vers une paix juste en République démocratique du Congo », qui offre une analyse des mesures prises en faveur de la paix et de la justice depuis l'Accord de paix de 2002. A la suite de la parution de ce document, dix organisations pour la défense des droits de l'homme formèrent la Coalition congolaise pour la justice transitionnelle (CCJT) afin de promouvoir les priorités identifiées lors de discussions ayant trait au rapport, notamment les poursuites judiciaires au niveau national, la restructuration de la CVR et le « vetting » des fonctionnaires. Le centre a collaboré avec la mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) afin de soutenir cette coalition et il a dirigé des séminaires à Bukavu et Kinshasa en avril et en juin 2005, où un des thèmes abordés fut la création de chambres spéciales au sein du système juridique national.

Etant donné l'importance du conflit – et grâce à l'investissement du gouvernement suédois dans les efforts de justice transitionnelle au niveau local – l'ICTJ établit en octobre 2005 une présence permanente en RDC en engageant deux membres du personnel qui seront basés dans les bureaux de Kinshasa et du Cap au début de l'année 2006. En novembre, une délégation de l'ICTJ, avec à sa tête le président du Conseil d'administration Alex Boraine, s'est réunie avec un certain nombre

d'acteurs pour discuter de manière approfondie des options possibles d'approches complexes de justice transitionnelle en RDC, comprenant le « vetting » et la réforme du secteur de la sécurité. Avec sa nouvelle compétence dans les pays, le centre est prêt à étendre considérablement son rôle en 2006.

### **Ghana**

En janvier 2002, une commission de réconciliation nationale (CRN) fut créée afin d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises dans le passé, de proposer des recommandations quant aux réparations et aux réformes et d'encourager la réconciliation. Depuis sa création, le personnel de l'ICTJ a travaillé en étroite collaboration avec la CRN et la société civile. Il a organisé des ateliers de développement des capacités portant sur la problématique hommes-femmes, les réparations et les stratégies en matière de défense des droits de l'homme, a entrepris une recherche intensive sur les besoins des victimes et a dirigé des séances de formation sur les initiatives en matière de réforme institutionnelle.

En avril 2005, après la parution du rapport final de la CRN, le personnel de l'ICTJ engagea des discussions sur les stratégies post-commission avec une coalition de groupes de la société civile. Le centre a depuis concentré ses efforts sur la mise en œuvre des recommandations finales de la commission en travaillant avec le gouvernement, la société civile et les membres de la CRN. A la demande du ministre de la Justice du Ghana, l'ICTJ a récemment effectué une étude signalant d'importantes questions à prendre en considération par les responsables politiques lors de la mise en œuvre des recommandations de la CRN. Le centre offre également des conseils sur le développement d'une politique de réparations et sur la question des fonds destinés aux réparations.

En 2006, le centre envisage de continuer à offrir une assistance technique portant sur les réparations et à évaluer et faciliter la mise en œuvre des recommandations finales de la commission.

### **Kenya**

Après plus de deux décennies de règne de Daniel arap Moi, les élections démocratiques de 2002 ont marqué le début d'une nouvelle ère pour le Kenya. A la suite du soutien exprimé par le président Mwai Kibaki pour une commission de la vérité, le personnel de l'ICTJ s'est rendu au Kenya afin de discuter des différentes options en matière de recherche de la vérité, débat qui fut suivi par la création d'un détachement spécial nommé par le gouvernement pour travailler sur la création d'une commission vérité, justice et réconciliation. En 2004, le centre a continué à offrir des conseils sur le mandat de la commission proposé.

Des problèmes significatifs ont ralenti cette initiative mais l'ICTJ continue de contrôler les développements au Kenya afin d'évaluer les options pour de futurs engagements.

### **Libéria**

En 2003, le Libéria est entré pour la première fois en quatorze ans dans une période de calme relatif lorsque l'ancien président Charles Taylor a fui le pays. Plus tard dans l'année, un accord de paix fut signé réclamant la création d'une commission vérité et réconciliation nationale (CVR), qui fut votée par l'assemblée législative nationale de transition en juin 2005. En novembre 2005, Ellen Johnson-Sirleaf fut élue présidente, mettant fin à deux années de gouvernement de transition.

Depuis le début de l'année 2004, l'ICTJ travaille avec les Nations Unies et des ONG locales afin de poser les bases d'une CVR, fournissant de nombreux conseils sur sa création et ses fonctions.



Travaillant avec le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP), le centre a également cherché à concevoir un solide programme de « vetting » civil du secteur de la sécurité. Le rapport de l'ICTJ exposant les grandes lignes d'une proposition de réforme a servi de base au programme d'inscription et de « vetting » créé par la suite par le DOMP.

En août 2005, sur l'invitation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le personnel de l'ICTJ effectua une formation de deux jours pour le comité de sélection de la CVR, préconisant un vaste engagement public et la transparence dans la nomination des commissaires. Les neuf nouveaux membres de la commission furent annoncés en octobre 2005.

A la suite des élections de novembre 2005, le centre se rendit de nouveau à Monrovia afin de travailler avec les commissaires sur le développement d'un plan de travail pour la CVR et afin d'effectuer une évaluation détaillée des différents processus de « vetting ». Au début de l'année 2006, l'ICTJ ouvrira des bureaux à Monrovia avec deux membres du personnel et il co-animera un atelier destiné à la société civile portant sur la législation proposée pour la création d'une commission sur les services chargés de faire respecter la loi afin de fournir une surveillance civile du secteur de la sécurité.

### **Sierra Leone**

En juillet 1999, après une décennie de violente guerre civile, le gouvernement de la Sierra Leone et le dirigeant du principal groupe rebelle, le Front révolutionnaire uni (RUF), signèrent un accord de paix à Lomé, au Togo, qui incluait la décision de créer une commission vérité et réconciliation (CVR).

La commission devint opérationnelle à la fin de l'année 2002 et elle soumit son rapport final en octobre 2004. Depuis sa création, l'ICTJ a fourni à la CVR une assistance technique étendue, comprenant des formations spécialisées sur les auditions publiques, des conseils quant au programme de réconciliation basé sur la communauté organisé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et une réunion à Freetown permettant l'échange d'expériences avec d'autres membres du personnel haut placés d'autres commissions de la vérité.

Le Centre participa de manière directe aux efforts faits pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations exposées dans le rapport final de la CVR, en particulier celles ayant trait aux réparations. En 2005, l'ICTJ apporta son assistance aux avocats locaux dans la rédaction d'un projet de loi portant sur la mise en œuvre de la CVR qui reçut le soutien de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et du comité parlementaire pour la défense des droits de l'homme.

En plus d'offrir des formations aux juges, de fournir des conseils sur la relation complexe entre la CVR et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et d'apporter son assistance afin de déterminer l'héritage du tribunal laissé au système juridique sierra-léonais, le centre a créé et coordonné un programme de contrôle du tribunal dirigé entièrement par des militants locaux dans le but de stimuler la participation de la société civile.

L'ICTJ a également cherché à enrichir la compréhension à l'échelle internationale en offrant des conseils – démarche qui fut plus tard adoptée par le Groupe d'experts des Nations Unies - et en rédigeant des articles rendant compte de la relation entre la CVR et le Tribunal spécial et de l'expérience unique de la Sierra Leone avec ces institutions fonctionnant simultanément.

## **Afrique du Sud**

En 1994, l'élection présidentielle de Nelson Mandela marqua la sortie de l'Afrique du Sud de plus de quatre décennies d'apartheid, une ère caractérisée par la violence politique et de graves violations des droits de l'homme.

En 1995, le Parlement sud-africain vota la Loi relative à la promotion de l'unité nationale et de la réconciliation, réclamant la création d'une commission vérité et réconciliation (CVR) qui conclut son travail en octobre 1998 avec l'achèvement et la diffusion d'un rapport final composé de cinq volumes. Deux des membres fondateurs de l'ICTJ furent membres de la CVR ; un en qualité de vice-président et l'autre comme secrétaire de la commission.

Le centre continue de travailler à la consolidation des progrès de la CVR et au soutien des victimes dans leur lutte continuelle en faveur de la justice et des réparations en apportant son assistance technique et en défendant publiquement la nécessité de tenir les auteurs de crimes responsables et de dédommager les victimes. L'ICTJ travaille également avec des partenaires locaux afin de consigner l'histoire des organisations de victimes et des initiatives et il continue de diriger son programme annuel de bourses sur la justice transitionnelle au Cap.

En 2004, l'ICTJ a ouvert des bureaux au Cap dans le but d'aider à renforcer les partenariats locaux et de construire une base afin d'approfondir son travail sur le continent africain. Le bureau place ses employés de manière stratégique afin de continuer à examiner le modèle sud-africain pour analyser le potentiel et les limites des commissions de la vérité et appliquer les leçons apprises à d'autres contextes.

Au printemps 2005, le centre a co-animé deux conférences internationales importantes en Afrique du Sud. La première, intitulée « Transitional Justice and Human Security » (La justice transitionnelle et la sécurité humaine), rendue possible grâce à l'Agence japonaise de coopération internationale, a réuni plus de 100 experts venus du monde entier au Cap. La seconde – co-animée par la Fondation pour les droits de l'homme, portait sur le développement des capacités nationales à engager des poursuites judiciaires et elle a rassemblé à Magaliesburg des avocats de la défense venus d'un grand nombre de pays. Les participants à la conférence mirent en place le Réseau des poursuites judiciaires qui compte se réunir en 2006.

## **Ouganda**

Se reporter à l'Article de fond pages 10-11.

## **LES AMERIQUES**

### **Canada**

En mai 2005, le Canada commença à développer un processus de recherche de la vérité et un ensemble d'indemnités pour les survivants des écoles résidentielles indiennes (ERI). Pendant plus d'un siècle, les ERI retirèrent de force des milliers d'enfants autochtones de leur famille afin qu'ils s'assimilent à la culture canadienne, les soumettant à des abus physiques, psychologiques et sexuels. Les démarches engagées dans le passé pour surmonter cet héritage dévastateur s'étaient avérées infructueuses, laissant sans réponse les questions relatives aux réparations et à la guérison.

En septembre 2005, le centre commença à s'engager en organisant un colloque avec l'université de Toronto sur « Facing the Legacy of Indian and Inuit Residential Schools in Canada: International Lessons in Truth, Reparation, and Reconciliation » (Faire face à l'héritage des

écoles résidentielles indiennes et inuits au Canada : leçons internationales sur la vérité, les réparations et la réconciliation). L'événement rassembla des universitaires et des dirigeants autochtones afin de discuter des options pour aborder le passé. Plusieurs experts et membres du personnel haut placés partagèrent leurs expériences à propos des commissions de la vérité et des processus de réparations, allant du Pérou à l'Afrique du Sud.

L'ICTJ a offert son expertise, ses analyses et ses conseils à ceux qui négocient les modalités d'une résolution gouvernementale relative à l'héritage laissé par les écoles résidentielles. Un ensemble de réparations, comprenant des clauses réservées au processus de recherche de la vérité, fut annoncé au début de l'année 2006.

### **Colombie**

La Colombie a souffert le plus long conflit armé des Amériques. Les dévastations et les frontières instables entre les auteurs de crime et les victimes ont créé des tensions perpétuelles entre les impératifs de la sécurité et ceux des droits de l'homme.

En 2003, les forces paramilitaires s'engagèrent à un désarmement en échange de l'adoption de lois sur les condamnations dites alternatives, réduisant les longues peines de prison même pour les violations des droits de l'homme les plus graves. Des acteurs de la société civile demandèrent à l'ICTJ d'être aidé dans la récusation de ces lois dans la mesure où elles ne réussissaient pas à promouvoir les objectifs relatifs à la recherche de la vérité, l'établissement de la responsabilité et les réparations. En 2005, le centre présenta un document légal au Tribunal interaméricain des droits de l'homme portant sur le fait de minimiser les effets nuisibles des politiques de démobilisation et de faire valoir l'importance des enquêtes.

Depuis, l'ICTJ a encouragé un dialogue national sur la justice transitionnelle en participant à des séminaires, à des séances de formation et à des réunions à huis clos entre des acteurs clés. Plusieurs dirigeants de la société civile ont participé au programme de bourses sur la justice transitionnelle au Chili (voir page 38). En septembre 2005, le centre a organisé des présentations faites par des organisations de victimes colombiennes devant les Nations Unies à New York. L'ICTJ est actuellement engagé dans un important projet de recherche sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) et sur la question de la problématique hommes-femmes et des réparations dans le contexte colombien.

### **Guatemala**

En 1999, la Commission pour la clarification historique organisée par les Nations Unies estimait que 200.000 personnes avaient été tuées ou avaient disparu au cours des trente six années de conflit armé interne au Guatemala. Afin de prévenir le retour des meurtres et des disparitions et d'établir le respect des droits de l'homme, la commission recommandait que les responsables de tels abus soient amenés devant la justice et qu'une politique de réparations soit mise en place afin de dédommager les victimes.

Depuis 2003, l'ICTJ travaille en étroite collaboration avec le bureau du Procureur Général afin de développer les capacités techniques de ceux qui enquêtent sur les violations commises par le passé. L'ICTJ a dirigé des ateliers intensifs destinés aux avocats de la défense et à la magistrature. Il a également envoyé un expert en crimes de guerre au bureau du procureur spécial pour plusieurs semaines. En 2004, le centre a dirigé la création d'un Programme de réparations national (PRN) et il a fourni une expertise technique, a fait part de ses impressions sur le programme et a proposé des séances de formation à la société civile et aux fonctionnaires de l'Administration impliqués dans le développement et la mise en œuvre du programme. L'ICTJ a

continué de proposer des ateliers d'assistance technique au PRN et il a publié une série de recommandations afin de guider le travail futur sur les réparations et les poursuites judiciaires.

### **Mexique**

Le Mexique moderne a longtemps été hanté par une forte présidence libre de l'état de droit. Lorsque le président Vicente Fox arriva au pouvoir en 2000, il s'engagea à défendre les droits de l'homme et réclama la création d'un bureau du procureur spécial (BPS) afin d'enquêter sur les crimes commis par des agents fédéraux contre des groupes sociaux et politiques. Le BPS fut créé en 2002 afin d'encourager l'établissement de la responsabilité et de rechercher la vérité. Le gouvernement envisagea, dans un premier temps, la création d'une commission de la vérité, mais n'en retint pas l'idée.

Depuis 2001, l'ICTJ travaille en étroite collaboration avec des ONG partenaires locales afin de diriger des séminaires portant sur le développement des capacités et de formuler des stratégies ayant trait à l'établissement de la vérité, aux poursuites judiciaires, aux réparations et à la réforme des institutions. En juin 2004, l'ICTJ publia « A Promise Unfulfilled ? » (Une promesse non tenue ?), évaluation détaillée de la capacité du BPS en matière de poursuites judiciaires. Ce rapport proposait des recommandations visant à concevoir une structure et des stratégies en matière de poursuites judiciaires qui soient plus efficaces.

### **Paraguay**

Le Paraguay cherche à surmonter l'héritage des actes de torture, de l'exil et des disparitions forcées infligés par son Etat policier depuis longtemps au pouvoir. En mai 2003, le président du comité du Sénat sur les droits de l'homme et un réseau local d'ONG demandèrent officiellement l'assistance de l'ICTJ pour la création d'une Commission vérité et justice (CVJ). Le centre réunit des fonctionnaires de l'Administration et des organisations de la société civile afin de discuter des difficultés en matière de justice transitionnelle dans le pays et du projet de loi instaurant la CVJ.

En septembre 2003, le Parlement vota une loi instaurant la CVJ. Depuis le début du mandat de la commission en 2004, l'ICTJ a aidé à aborder les questions opérationnelles relatives à son lancement en proposant des recommandations et en organisant un mécanisme de consultations avec des groupes de victimes. Le centre convoqua également au Paraguay le groupe d'affinité sur la gestion des commissions de la vérité (GCV) – regroupant les professionnels des commissions de la vérité en cours et passées (voir page 17) – et il continue de faciliter des séminaires, des ateliers ainsi que des visites officielles afin d'aider le travail de la commission.

### **Pérou**

Au milieu de l'année 2003, la Commission vérité et réconciliation (CVR) du Pérou publia son rapport final, déclarant que la violence des insurgés et les tactiques de contre insurrection avaient causé environ 69.000 morts et disparitions entre 1980 et 2000. Le rapport, basé sur deux années d'enquêtes approfondies et d'innombrables témoignages recommandait un plan de réparations, des poursuites judiciaires, des réformes institutionnelles ainsi que d'autres mesures.

La participation du centre dans le processus de recherche de la vérité au Pérou débuta lorsque son personnel commença à travailler avec des acteurs locaux sur les questions de justice transitionnelle en février 2001. Après avoir fourni des remarques initiales sur le projet de mandat qui devint finalement le mandat de la commission, l'ICTJ fournit un soutien et une assistance technique à la CVR en effectuant des missions régulières et en facilitant les contacts entre les commissaires et d'autres professionnels de commissions de la vérité à travers le monde.

Après que la CVR ait achevé son mandat, le centre participa en 2004 et en 2005 aux efforts faits pour rédiger et mettre en place des dispositions législatives créant le statut « l'absence en raison de disparition » dans le code civil, un programme de réparations national et l'enregistrement des victimes. Le Congrès péruvien vota la loi sur les réparations en 2005 et l'ICTJ continue d'offrir des conseils à propos du processus de planification et de mise en œuvre actuellement en cours. En parallèle à son travail sur la commission de la vérité et les réparations, le centre a également fourni une expertise et des conseils aux avocats de la défense et aux ONG sur la poursuite judiciaire au niveau national des crimes internationaux et sur les techniques et les stratégies d'enquête des crimes massifs.

En 2005, le personnel haut placé continua d'analyser le processus de recherche de la vérité au Pérou et l'impact de la commission. Des membres du personnel travaillent également sur un recueil d'essais à propos de la CVR et la justice pénale au Pérou et rédigent un livre sur le plan de réparation du Pérou – leur parution étant prévue en 2006.

### **Etats-Unis (Greensboro, Caroline du Nord)**

En juin 2004, la Commission vérité et réconciliation de Greensboro (CVRG) fut créée afin d'examiner la mort par balles de cinq manifestants et les blessures infligées à dix autres personnes par le Ku Klux Klan et le Parti américain nazi le 3 novembre 1979.

L'ICTJ a conseillé le projet de lancement de la CVRG et continue de fournir à la commission : une assistance technique, des informations comparatives et des contacts avec des experts et des spécialistes du monde entier. Avec la collaboration de la commission et des membres de la communauté locale, le personnel du centre a organisé des ateliers préparatoires et des séances de formation, a offert une analyse comparative portant sur d'autres expériences en matière de recherche de la vérité, notamment la prise de déposition, les auditions publiques, la rédaction du rapport et les questions relatives aux victimes et il a contrôlé les opérations en assistant aux auditions.

En 2005, la CVRG recueillit les déclarations et analysa les preuves, organisa trois auditions publiques de deux jours en juillet, en août et en septembre et programma un dialogue public en novembre. Après que la commission ait présenté publiquement son rapport final à la ville de Greensboro en 2006, le centre continuera de contrôler et d'analyser cette unique tentative. L'ICTJ espère que l'expérience de la CVRG encouragera d'autres communautés dans des démocraties établies à envisager des mécanismes similaires. En 2006, le centre projette une évaluation des questions de justice transitionnelle sur le plan national et international auxquelles les Etats-Unis sont confrontés.

## **L'ASIE**

### **Afghanistan**

Depuis la chute du régime taliban et la mise en place d'un gouvernement de transition à la fin de l'année 2001, l'ICTJ s'est associé à des organisations telles que la Commission afghane indépendante des droits humains (CAIDH) afin d'aider à aborder l'histoire brutale du conflit en Afghanistan et les violations des droits de l'homme. Le centre a cherché à renforcer les voix afghanes à travers des mécanismes de consultations avec les victimes et il a encouragé des approches stratégiques pour l'établissement des responsabilités malgré les difficultés énormes que la situation actuelle de la sécurité pose.

En 2003, le personnel de l'ICTJ a fourni des formations et des conseils à la CAIDH dans son enquête sur plus de 6000 citoyens afghans, enquête portant sur leur point de vue quant au processus de la justice transitionnelle. En octobre 2004, plus de 4000 Afghans avaient répondu au sondage et 2000 avaient pris part à des groupes de discussion. En novembre 2004, le personnel du centre aida la CAIDH à instruire le rapport faisant suite à l'enquête intitulé « A call for justice » (Un appel à la justice).

Le rapport fut présenté au président Karzai lors d'une conférence annoncée à grand renfort de publicité en janvier 2005. Karzai se servit des recommandations du rapport pour créer un détachement spécial sur la justice transitionnelle, qui comprenait des représentants de la CAIDH et des Nations Unies, ainsi que son propre conseiller sur la justice transitionnelle. En juin 2005, le détachement spécial présenta son Plan d'action pour la paix, la réconciliation et la justice en Afghanistan aux gouvernements étrangers lors d'une réunion à La Haye à laquelle l'ICTJ assista.

Malgré l'adoption du plan par le gouvernement, beaucoup de travail reste encore à faire avant qu'un programme complet de justice transitionnelle pour l'Afghanistan puisse être mis en œuvre. Le centre a conseillé la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) sur les questions de « vetting » et continue de se concentrer sur le renforcement des capacités de la société civile à surmonter les questions de justice transitionnelle.

### **Cambodge**

Le régime khmer rouge a terrorisé le Cambodge de 1975 à 1979, provoquant la mort de 1,2 à 1,7 million de personnes qui furent exécutées, moururent de faim ou d'épuisement par le travail forcé. En 1997, un détachement spécial du tribunal khmer rouge fut mis en place afin de créer une structure pour juger les dirigeants restants pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide. A la suite de longues négociations, les Nations Unies et le gouvernement cambodgien se mirent d'accord sur la mise en place du tribunal khmer rouge (TKR) en mai 2005. Cet organisme sera renommé les Chambres extraordinaires du tribunal du Cambodge (CETC) au début de l'année 2006 lorsqu'il deviendra opérationnel.

Au début de l'année 2005, l'ICTJ effectua une mission au Cambodge, réunissant son groupe d'affinité sur la documentation et la manière d'approcher le passé – co-organisée par le Centre de documentation du Cambodge (CD-Cam) – et il dirigea un atelier sur la recherche de la vérité. Il effectua également une évaluation initiale des développements ayant trait à la justice transitionnelle dans le pays, en particulier ceux liés au tribunal et trouva que la plupart des acteurs étaient ouverts à la discussion sur les questions relatives aux réparations, à la recherche de la vérité, la commémoration et la réforme des institutions.

Au milieu de l'année 2005, le personnel du centre entreprit une évaluation plus étendue qui vint confirmer les inquiétudes profondes à propos du tribunal, à savoir la partialité des juges nationaux, la corruption très répandue, le manque de capacité et de formation, l'ingérence politique et un mandat étroitement défini axé sur un groupe choisi de chefs présumés – dont bon nombre d'entre eux étaient déjà morts – au détriment d'un examen plus complet de la complicité très répandue. L'ICTJ s'est entretenu avec des ONG légales et de défense des droits de l'homme, le détachement spécial du TKR et plusieurs ONG internationales, des donateurs et des organismes impliqués dans la réforme légale pour tenter d'aider le tribunal à laisser derrière lui un héritage positif pour le système judiciaire national. Le centre continuera de soutenir et de contrôler le travail des CETC en 2006 et il met à profit son engagement actif auprès des Chambres pour approfondir son analyse des tribunaux hybrides à travers le monde.

### **Indonésie**

L'Indonésie continue d'être aux prises avec un long héritage d'abus liés à l'autoritarisme, de violences organisées par l'Etat et de conflits à propos des ressources naturelles et de l'autodétermination. Certaines des questions centrales de justice transitionnelle auxquelles l'Indonésie est confrontée incluent les crimes contre l'humanité commis au Timor oriental, la résolution des conflits régionaux auxquels l'Etat et les insurrections séparatistes sont confrontés et la clarification des violations commises sous le régime Soeharto, en particulier la persécution massive des dissidents.

Depuis les débuts de son intervention en Indonésie, l'ICTJ a travaillé avec des ONG locales et internationales pour inviter instamment les Nations Unies à développer une réponse appropriée à l'échec du tribunal ad hoc des droits de l'homme à Jakarta de tenir responsable les auteurs de violence à l'époque du vote de 1999 pour l'indépendance au Timor oriental. Le centre a aidé à déclencher la coopération entre les organisations timoraises, indonésiennes et internationales afin de poursuivre la création d'une Commission d'experts indépendante pour conseiller les Nations Unies sur la manière de procéder face à l'impunité.

L'ICTJ a également contrôlé les efforts parlementaires pour créer une Commission vérité et réconciliation (CVR) et a travaillé avec des partenaires locaux pour garantir que la commission proposée respecte les droits des victimes et encourage l'obligation de répondre des crimes commis. Le centre a publié une étude détaillée sur la législation de la CVR en décembre 2004 et, en février 2005, il a co-organisé avec des partenaires locaux une conférence à Jakarta pour que les dirigeants et les militants de la société civile développent une stratégie permettant de parvenir à l'établissement de la responsabilité et la justice. En septembre 2005, son personnel participa à un séminaire organisé par The Institute for Policy Research and Advocacy (l'Institut pour la recherche en matière de politiques et la défense des droits de l'homme) afin d'explorer les manières de remédier aux faiblesses du mandat de la CVR. L'ICTJ soutient les organisations locales en étudiant et en remettant en question la législation de la commission en prenant appui sur la constitution.

### **Philippines**

Vingt années se sont écoulées depuis que la loi martiale a cessé d'être en vigueur aux Philippines, toutefois la plupart des victimes n'ont pas encore vu de poursuites, de réparations ni d'efforts ayant trait à la recherche de la vérité pour répondre aux violations des droits de l'homme commises durant cette ère.

Malgré un contexte national difficile, l'ICTJ a soutenu les dispositions visant à la mise en œuvre de processus de justice transitionnelle. En août 2004, le conseiller du président sur le processus de paix invita le centre à explorer la possibilité d'un partenariat pour répondre aux questions ayant trait à la justice transitionnelle. Le personnel de l'ICTJ rencontra un certain nombre d'acteurs – notamment le président, des leaders de l'opposition et des groupes de la société civile – et effectua une recherche approfondie et engagea des consultations avec la communauté des droits de l'homme, des analystes politiques et des universitaires. Le centre a également rédigé un rapport analysant les efforts passés et en cours en matière d'établissement de la responsabilité aux Philippines et il l'a soumis aux fonctionnaires de l'Administration et aux acteurs de la société civile.

En mai et en juin 2005, l'ICTJ aida la commission des droits de l'homme du Congrès pour la mise en place d'une législation prévoyant l'octroi de réparations aux victimes de violations des droits de l'homme à l'époque de la loi martiale et il dirigea un atelier pour analyser le projet de loi avec des représentants du Congrès et des représentants d'organisations pour la défense des droits de l'homme et d'organisations de victimes. Le centre a également effectué des formations,

fourni de la documentation, des analyses et son soutien pour le travail exploratoire sur les commissions de la vérité, la documentation et la commémoration, notamment un atelier afin de discuter des options pour une commission qui aborderait les violations commises par des acteurs non étatiques.

### **Sri Lanka**

Depuis 1983, plus de 60.000 personnes ont été tuées, 800.000 ont été déplacées à l'intérieur du pays et des milliers d'autres ont été blessées par les champs de mines et les bombes au cours de la guerre civile au Sri Lanka. Le gouvernement du Sri Lanka et les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul ont déclaré un cessez-le-feu fin 2001, marquant le début d'un processus de paix fragile et la possibilité d'aborder l'héritage des violations des droits de l'homme du pays.

L'ICTJ a depuis cherché à poser les fondations de la justice transitionnelle, en tant que membre d'une équipe d'organisations pour la défense des droits de l'homme - le Groupe de Travail sur la Justice Transitionnelle (GTJT). Le centre a apporté son aide dans la direction d'ateliers destinés aux avocats de la défense portant sur les stratégies pour répondre aux violations massives des droits de l'homme ainsi que dans la direction d'ateliers de formation des formateurs pour des ONG telles que le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies. Le personnel de l'ICTJ a travaillé avec le GTJT afin de rédiger un rapport identifiant les initiatives pouvant être engagées par le CDH afin de promouvoir un programme sur la justice transitionnelle.

En réponse aux inquiétudes humanitaires colossales soulevées par le tsunami de décembre 2004, le centre a travaillé avec des partenaires locaux afin d'explorer les programmes de défense des droits de l'homme pour les « victimes du conflit » et les « victimes du tsunami ». L'ICTJ a commencé à aborder la difficulté à intégrer des programmes de défense des droits de l'homme et les priorités de la justice transitionnelle dans les négociations et les accords de paix, et il projette une conférence en 2006 afin d'aborder les processus de paix et les leçons tirées des interventions de justice transitionnelle jusqu'à ce jour. Le centre cherche également à renforcer son engagement auprès des groupes abordant les questions relatives aux disparitions et aux déplacements.

### **Timor-Leste**

Depuis 1999, la paix fragile au Timor-Leste n'a cessé d'être mise à l'épreuve, ceci étant dû à l'héritage de violations des droits de l'homme et à l'impunité, résultat de plus de vingt quatre années d'occupation indonésienne. A travers son engagement, l'ICTJ a activement soutenu les efforts faits pour surmonter cet héritage d'abus en travaillant avec des groupes de la société civile, l'Unité chargée des crimes graves (UCG) et la Commission réception, vérité et réconciliation (CRVR). Le centre a apporté son assistance à la CRVR dans sa recherche sur le droit international, les violations des droits économiques et sociaux et les réparations ainsi que dans la rédaction et la diffusion de son rapport final. Lorsque le président hésitait à rendre le rapport final public, l'ICTJ, en novembre 2005, lança une campagne internationale réclamant sa parution immédiate.

Le Centre a apporté son assistance aux efforts engagés par l'UCG pour amener devant la justice les fonctionnaires de l'Administration indonésienne ainsi que les employés qui occupent un rang inférieur pour les atrocités commises en 1999 et il continue de soutenir l'action judiciaire engagée contre eux. L'ICTJ a invité instamment les Nations Unies à convoquer une Commission internationale d'experts afin d'examiner la question de l'impunité et de poursuivre l'établissement de la responsabilité pour les crimes commis en 1999, ce que les Nations Unies ont fait par la suite en février 2005.



En mai 2005, le centre mobilisa un solide soutien international dans le but de retarder la dissolution de l'UCG, invitant instamment le Conseil de sécurité à prendre en considération les recommandations de la Commission internationale d'experts. L'ICTJ facilita également les échanges entre les organisations timoraises, indonésiennes et internationales, générant un consensus sur l'avenir du processus des crimes graves et des mesures destinées à protéger les droits des victimes. En juin 2005, le centre publia une évaluation de l'UCG et des groupes hybrides de juges que les Nations Unies avaient mis en place.

En août 2005, les gouvernements de l'Indonésie et du Timor-Leste mirent en place une Commission vérité et amitié (CVA), lui octroyant le pouvoir de proposer l'amnistie pour les auteurs de crimes contre l'humanité. L'ICTJ a émis des réserves à propos de la CVA et a conseillé publiquement à la communauté internationale de ne pas coopérer avec l'initiative tant que son mandat n'avait pas été considérablement modifié de manière à ce qu'il s'aligne sur les droits des victimes et les obligations internationales relatives aux droits de l'homme.

## **L'EUROPE**

### **Bosnie et Herzégovine**

Les accords de Dayton de 1995 établirent un cadre permettant de reconstruire la Bosnie et Herzégovine mais ils ne prévoyaient pas la manière de parvenir à la justice. Les efforts en matière de justice transitionnelle – en particulier dans les domaines de la recherche de la vérité et des réparations – ont été jusqu'ici différents et incomplets. Malgré un climat politique défavorable, le centre a formé des acteurs clés et a encouragé des processus de justice transitionnelle au niveau local, notamment des poursuites judiciaires, des efforts visant à la recherche de la vérité et le « vetting ».

En 2004, en collaboration avec le Humanitarian Law Center (HLC) (Le Centre du droit humanitaire) basé à Belgrade, le Research and Documentation Center (Le Centre de recherche et de documentation) de Sarajevo et Documenta basé à Zagreb, l'ICTJ a passé un accord pour soutenir la coopération régionale sur l'enquête et la documentation des crimes de guerre en ex-Yougoslavie. En septembre 2005, le centre et le HLC convoquèrent une consultation régionale à Belgrade qui aboutit à un consensus sur le besoin d'un mécanisme régional efficace et indépendant de « dire la vérité » avec l'aide internationale et un vaste contrôle et soutien de la société civile.

En janvier 2005, l'ICTJ organisa un programme de formation de trois semaines sur la justice transitionnelle à Ottawa pour les professionnels des droits de l'homme de la région. Le personnel du centre a également travaillé sur plusieurs projets de recherche, dont « Bosnia and Herzegovina: Selected Developments in Transitional Justice » (Bosnie et Herzégovine : développements sélectionnés dans le domaine de la justice transitionnelle), publié en octobre 2004 ; une analyse détaillée de la stratégie d'exécution du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ; une évaluation des difficultés auxquelles la Chambre « hybride » chargée des crimes de guerre a dû faire face et une étude de cas sur les récents efforts de « vetting » en Bosnie.

### **Irlande du Nord**

Pendant plus de trente ans, l'Irlande du Nord fut le témoin d'un nombre considérable de morts et de blessés résultant d'un héritage de discrimination et de désaccord à propos du statut politique de la région.

L'ICTJ a commencé à travailler avec des dirigeants locaux de la société civile en 2001 afin d'établir Healing Through Remembering (HTR) (La guérison par le souvenir), une ONG chargée de travailler avec des représentants du gouvernement, de l'église et de la société civile dans le but de développer des stratégies qui permettent de répondre au conflit passé. Le centre a depuis soutenu l'HTR en soulignant les grandes lignes des options de justice transitionnelle pour l'Irlande du Nord, notamment la recherche de la vérité et la commémoration.

En janvier 2005, l'ICTJ soumit une demande officielle lors d'une audition de la Commission des Affaires de l'Irlande du Nord du Parlement du Royaume Uni à Londres dans le cadre d'une enquête sur la réconciliation pour l'Irlande du Nord. Avant de soumettre sa demande, le personnel du centre s'était rendu à Belfast afin d'encourager la Commission à mettre en place un vaste processus consultatif.

Le centre poursuit ses mécanismes de consultation auprès des acteurs locaux et son contrôle des développements en Irlande du Nord pour tenter de soutenir les réponses appropriées à l'héritage de la violence commise par le passé.

### **Serbie-et-Monténégro**

Depuis la révolution d'octobre 2000 qui a destitué l'ancien président Slobodan Milosevic du pouvoir, la Serbie-et-Monténégro ravagée par la guerre n'a cessé de naviguer d'une crise politique à une autre. L'ICTJ a fixé son attention sur le développement des efforts en matière de justice transitionnelle dans la région au travers de programmes de formation, son soutien pour les procès pour crimes de guerre au niveau international et national et pour les efforts de documentation ainsi qu'au travers de conseils sur des initiatives de recherche de la vérité.

Le fort engagement du centre envers le développement des capacités locales s'est traduit par son invitation de plusieurs participants de la région à son programme de bourses sur la justice transitionnelle au Canada en janvier et en mai 2005. Conjointement avec le Kosovar Research and Documentation Institute (L'Institut de recherche et de documentation kosovar) et d'autres ONG, l'ICTJ a récemment achevé sa première formation sur la justice transitionnelle à Pristina.

Depuis qu'une commission chargée des crimes de guerre a officiellement vu le jour au tribunal fédéral de 1<sup>re</sup> instance de Belgrade en octobre 2003, les membres du personnel du centre ont rencontré le procureur à plusieurs reprises afin de partager les leçons pertinentes tirées des expériences des procès nationaux dans d'autres pays.

(Voir la section sur la Bosnie et Herzégovine ci-dessus pour de plus amples informations sur le travail de recherche de la vérité de l'ICTJ).

En octobre 2004, l'ICTJ publia « Serbia and Montenegro: Selected Developments in Transitional Justice » (Serbie-et-Monténégro : développements sélectionnés dans le domaine de la justice transitionnelle). Le centre est actuellement en train d'achever un grand projet de recherche sur les questions de politique autour de la stratégie d'exécution du TPIY, cherchant à identifier les leçons clés de la phase finale. Dans le cadre d'un projet de recherche plus vaste sur les tribunaux hybrides, l'ICTJ a commissionné une étude de cas portant sur les expériences des commissions des procès au Kosovo qui devrait être publiée début 2006. Le centre continue de travailler avec le bureau local du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de promouvoir des approches régionales de la justice transitionnelle.

## LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD

### Algérie

Depuis 1992, environ 150.000 algériens ont été assassinés et 7.000 ont disparu dans un conflit qui opposait les forces de sécurité de l'Etat aux forces rebelles islamiques armées. Tandis que le pire de la violence s'est calmé, l'impunité reste la norme.

En 2003, la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) ordonnée par l'Etat avait pour mandat de résoudre la question des disparus. Craignant le manque de transparence de la commission et les sauvegardes judiciaires, une coalition d'avocats algériens, d'ONG et de groupes de victimes s'adressa à l'ICTJ pour obtenir son aide dans le domaine de la recherche de la vérité. En 2003 et en 2004, le personnel de l'ICTJ se rendit à Paris et au Maroc afin d'y diriger des séminaires sur le développement des capacités avec la coalition.

En octobre 2004, le président Bouteflika a fait part de son intention de poursuivre une loi d'amnistie d'application générale à travers un referendum. En mars 2005, le CNCPPDH a déclaré que 6146 cas de disparition étaient directement imputables aux forces de sécurité algériennes, mais il ne fournit pas de détails aux victimes. L'ICTJ, accompagné de plusieurs partenaires, répondit par un communiqué de presse exprimant ses inquiétudes quant à l'amnistie proposée et recommanda avec insistance une enquête indépendante sur le passé.

Lors d'un atelier au Maroc en juin 2005, le personnel du centre dirigea des séminaires destinés aux Algériens sur la justice transitionnelle et les amnisties. L'approbation du referendum de septembre sur « La paix et la réconciliation nationale » ouvrit la voie au vote d'une loi d'amnistie en 2006. L'ICTJ continue de travailler avec des avocats, des ONG et des groupes de victimes afin d'accroître leur capacité en matière de recherche de la vérité et de justice.

### Irak

Pendant plus de trente cinq ans, Saddam Hussein et ses associés ont construit un Etat complexe, fonctionnant au népotisme et exceptionnellement violent qui a rendu général l'usage de la torture, les exécutions extrajudiciaires, les détentions arbitraires et les disparitions forcées afin d'imposer l'obéissance et de réduire au silence la dissidence à travers le pays.

Depuis 2003, l'ICTJ a cherché à développer des stratégies de justice transitionnelle efficaces en Irak. A la suite de la publication en mai 2004 de « Iraqi Voices » (Les voix irakiennes) - la première étude des perspectives irakiennes à l'égard de la justice transitionnelle - le centre a réuni des fonctionnaires de l'Administration irakiens haut placés et des experts internationaux afin de discuter des options pour une structure viable de justice transitionnelle.

L'ICTJ a apporté son soutien actif et a fourni un nombre considérable de documents ainsi que des conseils en matière de politique aux décisionnaires irakiens et à la société civile. Le centre a apporté son aide au conseil chargé des réparations dans la conception et la mise en œuvre d'un programme de réparations ; il s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires de l'Administration afin de faire part de son inquiétude à propos du processus systématique de déba'athification ; il a recommandé que tout effort en faveur de la recherche de la vérité soit envisagé et conçu avec soin et qu'il devait inclure une vaste participation de la société civile ; et il a participé aux discussions autour de la création d'un Centre national pour les personnes disparues.

L'ICTJ a contrôlé de près les efforts du Haut tribunal pénal irakien pour amener devant la justice les auteurs de crimes internationaux. Au milieu de l'année 2005, le centre a organisé une table ronde réunissant des fonctionnaires des tribunaux et des experts internationaux afin de clarifier les questions légales et administratives, de discuter des meilleures pratiques et d'exprimer ses inquiétudes. En octobre 2005, l'ICTJ a publié un document de référence détaillant les principales difficultés auxquelles le tribunal est confronté. Il fut accordé au personnel de l'ICTJ l'accès aux procès du tribunal en qualité d'observateurs internationaux. Le personnel de l'ICTJ continue d'assister aux procès et d'offrir des observations critiques, des conseils légaux et des analyses.

### **Liban**

De 1975 à 1991, la guerre civile au Liban a engendré la mort, la disparition et le déplacement de centaines de milliers de personnes. En avril 2005 - à la suite de l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafik Hariri - l'ICTJ commença à recevoir des demandes d'assistance de la part de groupes de victimes et d'ONG afin d'explorer les options en matière de recherche de la vérité et de justice.

En septembre 2005, le centre effectua une mission d'évaluation et observa qu'un certain nombre d'acteurs locaux, notamment des fonctionnaires de l'Administration, avaient commencé à réfléchir à la manière dont la nation devrait surmonter son héritage des violations des droits de l'homme et que beaucoup de groupes de la société civile avaient déjà entrepris des démarches destinées à aborder les violations commises par le passé. En décembre 2005, l'ICTJ organisa un atelier à Beyrouth afin d'aider à familiariser les défenseurs des droits de l'homme, les avocats, les journalistes et les représentants du gouvernement aux mécanismes de la justice transitionnelle, partageant les expériences du monde entier.

En 2006, le centre continuera de travailler avec un grand nombre d'acteurs, notamment des experts internationaux, afin de recommander des actions appropriées pour le Liban tandis que celui-ci explore les options pour surmonter son passé complexe.

### **Maroc**

Le 7 janvier 2004, le Roi Mohammed VI constitua l'Instance équité et réconciliation (IER), une commission composée de 17 membres, afin d'établir la vérité sur les disparitions forcées et les détentions arbitraires qui eurent lieu entre 1956 et 1999. L'IER fut chargée d'identifier la responsabilité des institutions pour les abus commis par le passé, d'octroyer des réparations aux victimes, de proposer des recommandations pour des réformes et de promouvoir la réconciliation.

Travaillant en étroite collaboration avec l'IER, la société civile marocaine et les médias, l'ICTJ encouragea un processus de participation afin d'établir le mandat de la commission et de sélectionner les commissaires et il apporta son assistance dans le domaine de la documentation, développant des protocoles pour effectuer des auditions publiques, partageant des analyses comparatives internationales sur les réparations, préparant le rapport final, concevant des stratégies de travail d'information auprès du public et des médias et dirigeant des formations sur les outils et les approches de la justice transitionnelle.

En 2005, le personnel du centre effectua plusieurs missions consultatives qui consistaient à, entre autres, assister à des auditions publiques, travailler sur les stratégies de travail d'information auprès du public de la Commission, rencontrer les groupes de femmes et l'IER afin d'aborder la question de parité entre les sexes au sein du travail de la commission, participer à une conférence nationale sur les réparations et conseiller l'IER sur la rédaction et la diffusion de son rapport final.

Au terme du mandat de la commission en novembre 2005, l'ICTJ continua de contrôler, d'évaluer et de conseiller l'IER et les organisations de la société civile sur la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la commission sur les réparations, la commémoration, le « vetting » et la réforme des institutions. En 2006, le centre effectuera une enquête portant sur le point de vue des victimes à propos de la commission et continuera de recommander des mesures qui contribuent au développement d'une culture des droits de l'homme et font avancer la réconciliation au Maroc.

# Programme de bourses sur la justice transitionnelle

Depuis 2002, l'ICTJ dirige des programmes de bourses sur la justice transitionnelle qui sont destinés à des défenseurs, des étudiants et des spécialistes venant de pays en transition. Les boursiers acquièrent une connaissance des stratégies à employer à la suite d'une période de conflit ou de régime répressif afin de créer une société plus juste, plus démocratique et plus pacifique dans leur pays d'origine.

Les participants viennent des pays suivants : l'Argentine, la Bosnie et Herzégovine, le Brésil, la Birmanie, le Cambodge, le Cameroun, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la Croatie, la République démocratique du Congo (RDC), la République dominicaine, l'Equateur, le Salvador, l'Éthiopie, le Ghana, le Guatemala, l'Indonésie, le Kenya, le Kosovo, le Libéria, le Mexique, le Nigeria, les territoires occupés palestiniens, le Paraguay, le Pérou, le Rwanda, la Serbie-et-Monténégro, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, le Soudan, le Timor-Leste, l'Ouganda, l'Uruguay, le Venezuela et le Zimbabwe.

## **Le Cap, Afrique du Sud** 15 juillet – 15 novembre 2004

Alipio Baltazar, Timor-Leste  
Adolf Awuku Bekoe, Ghana  
Foday Jalloh, Sierra Leone  
Olivier Kambala, RDC  
Bunthea Keo, Cambodge  
Heng Kong, Cambodge  
Olive Mujawingoma Khan, Rwanda  
Leon Bulelwa Mukenge, RDC  
Thushari Samarawickrama, Sri Lanka  
Josephine Shaw, Sierra Leone  
Khin Maung Shwe, Birmanie  
Godfrey Ndung'u Wainaina, Kenya

## **Le Cap, Afrique du Sud** 28 février — 31 mai 2005

Eno Akpan, Nigeria  
Tendai Chabvuta, Zimbabwe  
Xavier Ejoyi, Ouganda  
Noha Ibrahim, Soudan  
Joseph Kamara, Sierra Leone  
Theodore Kamwimbi, RDC  
Joseph Yav Kashtung, RDC  
Philip Pasirayi, Zimbabwe  
Lawrence Sesay, Sierra Leone  
Marijana Toma, Serbie-et-Monténégro  
Butty Bush Williams, Libéria  
André Yimga, Cameroun

## **Le Cap, Afrique du Sud** 1<sup>er</sup> août — 27 octobre 2005

Jihad al Shomali, Territoires occupés palestiniens

Innih Archibong, Nigeria  
Sara Basha, Éthiopie  
Dixon Psio Gblah, Libéria  
John Kasuku, RDC  
Emmanuel Kisiangani, Kenya  
Nomalizo Enid Kulati, Afrique du Sud  
Dr Jacques Noé Vudisa  
Mugumbushi, RDC  
James Latigo Ojera, Ouganda  
Ines Mutaboba, Rwanda  
Leopold Sudaryono, Indonésie  
Leonora Visoka, Kosovo

## **Santiago, Chili** 29 mars — 10 septembre 2004

Ximena Andion Ibañez, Mexique  
Ana Graciela Barrios, Venezuela  
Marcia Canario De Oliveira Gomes, Brésil  
Eulalia Esperanza Castillo Herrera, Pérou  
Miguel Angel De Los Santos Cruz, Mexique  
Pedro Elías Diaz Romero, Colombie  
Juan Carlos Guerrero Bravo, Pérou  
Javier Antonio La Rosa Calle, Pérou  
Silvana Lauzan, Argentine  
Mónica Andrea Maureira Martinez, Chili  
Diego Ramón Morales, Argentine  
Karim Virginia Ninaquispe Gil, Pérou  
Ana Cristina Portilla Benavides, Colombie  
Martín José Prats Croci, Uruguay  
Nidia Marila Rojas Monroy, Guatemala

Marcela Salazar Posada, Colombie  
Juana Catalina Sotomayor Davila, Equateur  
Tamara Paula Taraciuk, Venezuela  
Antonia Urrejola Noguera, Chili  
Daniel David Urrutia Laubreaux, Chili  
Hugo Daniel Valiente Rojas, Paraguay  
Ricardo Valverde Gomez, Costa Rica  
Glenda Alicia Vaquerano Cruz, Salvador  
Sergio Ernesto Zamorano Fuentes, Chili

## **Santiago, Chili** 18 avril — 30 septembre 2005

Paola Andrea Acosta Alvarado, Colombie  
Héctor Isidro Arenas Neira, Colombie  
Juan Carlos Arjona Estévez, Mexique  
Lucas Samuel Barrios Sánchez, Paraguay  
Mariela Belski, Argentine  
Andrea Milena Bolaños Vargas, Colombie  
Diego Mario Camaño Viera, Uruguay  
Claudia Ernestina Carrillo Ramírez, Venezuela  
Karlos Artemio Castilla Juárez, Mexique  
María Jennie Dador Tozzini, Pérou  
Yissel Josefina De León Burgos, République dominicaine

Jennifer Echeverría Vil Iatoro,  
Guatemala  
Ricardo Esteban Fava, Argentine  
Mariano Fernández Valle, Argentine  
Alan García Campos, Mexique  
Julie Guillerot, Pérou  
Danko Igor Jaccard Riquelme, Chili  
Isabel Margarita Madariaga Cuneo,  
Chili  
Mario Efraín Melo Cevallos,  
Equateur  
Patricia Carolina Pérez Goldberg,  
Chili  
Miguel Ángel Pulido, Mexique

Abraham Santiago Siles Vallejos,  
Pérou  
Ana María Tello Castro, Uruguay  
Astrid María Valencia Pineda,  
Salvador  
Paula Alejandra Videla Del Real,  
Chili

**Ottawa, Canada**  
4 janvier— 20 janvier 2005

Refik Hodžić, Bosnie et  
Herzégovine

Jasmina Pjanić, Bosnie et  
Herzégovine  
Dragan Popović, Serbie-et-  
Monténégro  
Dardan Velija, Kosovo

**Toronto, Canada**  
2 mai — 6 mai 2005

Maja Karaman, Croatie  
Alma Masić, Bosnie et Herzégovine  
Jovan Nikić, Serbie-et-Monténégro  
Sasa Ristić, Kosovo

# Organisations partenaires

---

*(Une sélection)*

The Afghan Independent Human Rights Commission (La Commission indépendante afghane des droits de l'homme) (Afghanistan) [www.aihrc.org.af](http://www.aihrc.org.af)

The Arab Institute for Human Rights (L'Institut arabe des droits de l'homme) (Tunisie) [www.aihr.org.tn](http://www.aihr.org.tn)

The Association for Human Rights (L'Association pour les droits de l'homme) (Pérou) [www.aprodeh.org.pe](http://www.aprodeh.org.pe)

The Catholic University of Leuven (L'Université catholique de Louvain) (Belgique) [www.kuleuven.ac.be](http://www.kuleuven.ac.be)

The Center for Human Rights Legal Action (Le Centre pour la poursuite en justice des responsables de violations des droits de l'homme) (Guatemala) [www.caldh.org](http://www.caldh.org)

The Centre for Dealing with the Past (Le Centre pour la prise en charge du passé) (Croatie) [www.documenta.hr](http://www.documenta.hr)

The Centre for Policy Alternatives (Le Centre pour les alternatives politiques) (Sri Lanka) [www.cpalanka.org](http://www.cpalanka.org)

The Centre for the Study of Human Rights (Le Centre pour l'étude des droits de l'homme) (Sri Lanka) [www.cshr.org](http://www.cshr.org)

The Centre for the Study of Violence and Reconciliation (Le Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation) (Afrique du Sud) [www.csvr.org.za](http://www.csvr.org.za)

The Commission on Involuntary Disappearances and Victims of Violence (La Commission sur les disparitions involontaires et les victimes de violence) (Indonésie) [www.kontras.org](http://www.kontras.org)

Conflict Management and Development Associates (Les Partenaires pour la gestion des conflits et le développement) (Sierra Leone)

The Congolese Coalition for Transitional Justice (La Coalition congolaise pour la justice transitionnelle) (République démocratique du Congo)

The Documentation Center of Cambodia (Le Centre de documentation du Cambodge) (Cambodge) [www.dccam.org](http://www.dccam.org)

Equitas (Colombie) [www.equitas.org.co](http://www.equitas.org.co)

The Ghana Center for Democratic Development (Le Centre pour le développement démocratique au Ghana) (Ghana) [www.cdd-ghana.org](http://www.cdd-ghana.org)

The Greensboro Truth and Community Reconciliation Project (Le Projet sur la vérité et la réconciliation de la communauté de Greensboro) (Etats-Unis) [www.gtcp.org](http://www.gtcp.org)



The Guatemalan Forensic Anthropology Foundation (La Fondation guatémaltèque d'anthropologie médico-légale) (Guatemala) [www.fafg.org](http://www.fafg.org)

The Human Rights Center of the University of California, Berkeley (Le Centre des droits de l'homme de l'Université de Californie, Berkeley) (Etats-Unis) [www.hrcberkeley.org](http://www.hrcberkeley.org)

The Human Rights Center of the University of Chile Law School (Le Centre des droits de l'homme de la faculté de droit de l'Université du Chili) (Chili) [www.uchile.cl](http://www.uchile.cl)

The Human Rights Commission of Sri Lanka (La Commission des droits de l'homme du Sri Lanka) (Sri Lanka) [www.hrc-srilanka.org](http://www.hrc-srilanka.org)

The Human Rights Education Institute of Burma (L'Institut d'éducation dans le domaine des droits de l'homme de Birmanie) (Thaïlande) [www.hreib.org](http://www.hreib.org)

The Human Rights Office of the Social Foundation (Le Bureau des droits de l'homme de la Fondation sociale) (Colombie) [www.fundacion-social.com.co](http://www.fundacion-social.com.co)

The Humanitarian Law Center (Le Centre du droit humanitaire) (Serbie-et-Monténégro) [www.hlc.org.yu](http://www.hlc.org.yu)

The Institute for Justice and Reconciliation (L'Institut pour la justice et la réconciliation) (Afrique du Sud) [www.ijr.org.za](http://www.ijr.org.za)

The Iraq Memory Foundation (La Fondation de la mémoire irakienne) (Irak) [www.iraqmemory.org](http://www.iraqmemory.org)

The Foundation Ideas for Peace (La Fondation des idées pour la paix) (Colombie) [www.ideaspaz.org](http://www.ideaspaz.org)

The Institute for Policy Research and Advocacy (L'Institut pour la recherche en matière de politiques et la défense des droits de l'homme) (Indonésie) [www.elsam.or.id](http://www.elsam.or.id)

The International Centre for Ethnic Studies (Le Centre international pour les études ethniques) (Sri Lanka) [www.icescolombo.org](http://www.icescolombo.org)

The International Coalition of Historic Site Museums of Conscience (La Coalition internationale des musées de sites historiques de conscience) (Etats-Unis) [www.sitesofconscience.org](http://www.sitesofconscience.org)

The Judicial System Monitoring Programme (Le Programme de surveillance du système judiciaire) (Timor-Leste) [www.jsmp.minihub.org](http://www.jsmp.minihub.org)

The Khulumani Support Group (Le Groupe de soutien Khulumani) (Afrique du Sud) [www.khulumani.net](http://www.khulumani.net)

The Kosovar Research and Documentation Institute (L'Institut de recherche et de documentation kosovar) (Kosovo) [www.kodi-ks.org](http://www.kodi-ks.org)

The Law & Society Trust (Sri Lanka) [www.lawandsocietytrust.org](http://www.lawandsocietytrust.org)

The Liberia National Law Enforcement Association (L'Association pour la mise en application du droit national au Libéria) (Libéria)

The Lebanese Center for Policy Studies (Le Centre libanais d'études politiques) (Liban)  
[www.lcps-lebanon.org](http://www.lcps-lebanon.org)

The Legal Aid Institute (L'Institut d'aide légale) (Indonésie) [www.ylbhi.or.id](http://www.ylbhi.or.id)

The National Human Rights Coordinating Group (Le Groupe de coordination nationale des droits de l'homme) (Pérou) [www.dhperu.org](http://www.dhperu.org)

The NGO Follow-up Committee (Le Comité de suivi des ONG) (Maroc)

Peace Advocates for Truth and Healing (Les Défenseurs de la paix pour la vérité et la guérison) (Philippines)

The Post-conflict Reintegration Initiative for Development and Empowerment (L'Initiative de réinsertion post-conflit pour le développement et la responsabilisation) (Sierra Leone)

The Research and Documentation Center (Le Centre de recherche et de documentation) (Bosnie et Herzégovine) [www.idc.org.ba](http://www.idc.org.ba)

The Sierra Leone Court Monitoring Programme (Le Programme de surveillance du tribunal pour la Sierra Leone) (Sierra Leone) [www.slcmp.org](http://www.slcmp.org)

The Sustainable Democracy Center (Le Centre pour une démocratie durable) (Liban)  
[www.sdclebanon.org](http://www.sdclebanon.org)

The Task Force Detainees of the Philippines (Le détachement spécial de prisonniers politiques des Philippines) (Philippines) [www.tfdp.org](http://www.tfdp.org)

The Transitional Justice Working Group (Le Groupe de travail sur la justice transitionnelle) (Libéria)

# Publications de l'ICTJ et de son personnel

---

Bosnia and Herzegovina: Selected Developments in Transitional Justice (Bosnie et Herzégovine : développements sélectionnés dans le domaine de la justice transitionnelle) (octobre 2004)

Creation and First Trials of the Supreme Iraqi Criminal Tribunal (Création et premiers procès du Haut tribunal pénal irakien) (octobre 2005)

A First Few Steps: The Long Road to a Just Peace in the Democratic Republic of the Congo (Les premiers pas : la longue route vers une paix juste en République démocratique du Congo) (octobre 2004)

Forgotten Voices: A Population-Based Survey on Attitudes about Peace and Justice in Northern Uganda (Les voix oubliées : une étude sur la position de la population à l'égard de la paix et de la justice en Ouganda du Nord) (juillet 2005)

The International Criminal Court and Conflict Mediation (La Cour pénale internationale et la médiation des conflits) (juin 2005)

Iraqi Voices: Attitudes Toward Transitional Justice and Social Reconstruction (Les voix irakiennes : les attitudes à l'égard de la justice transitionnelle et de la reconstruction sociale) (mai 2004)

Justice Abandoned? An Assessment of the Serious Crimes Process in East Timor (La justice abandonnée ? Une évaluation du processus d'enquête sur les crimes graves au Timor oriental) (juin 2005)

Transitional Justice in Morocco: A Progress Report (La justice transitionnelle au Maroc : un rapport sur les avancements) (novembre 2005)

Truth Commissions and NGOs: The Essential Relationship (Les commissions de la vérité et les ONG : le partenariat indispensable) (avril 2004)

*A noter : cette liste est une liste non exhaustive des publications de l'ICTJ, comprenant celles parues entre avril 2004 et décembre 2005. Pour une liste complète, veuillez consulter [www.ictj.org](http://www.ictj.org). Pour de plus amples informations, veuillez envoyer un courriel à [info@ictj.org](mailto:info@ictj.org).*

## Publications des membres du personnel

---

*(Une sélection)*

Louis Bickford, “Memoryscapes” (« Gros plan sur la mémoire »), in *The Art of Truth-telling after Authoritarian Rule (L’art de dire la vérité à la suite d’un régime autoritaire)*, Ksenija Bilbija, Jo Ellen Fair, Cynthia Milton and Leigh Payne, eds. (University of Wisconsin Press, 2005).

Louis Bickford, “Transitional Justice and the Special Prosecutor in Mexico” (« La justice transitionnelle et le procureur spécial au Mexique »), *Journal of Human Rights* (October 2005, Vol. 4, No. 4).

Louis Bickford, “Transitional Justice” (« La justice transitionnelle ») and Priscilla Hayner, “Truth Commissions” (« Les commissions de la vérité »), in *Encyclopedia of Genocide and Crimes Against Humanity (Encyclopédie du génocide et des crimes contre l’humanité)*, Dinah Shelton, ed. (Macmillan, 2004).

Pablo de Greiff, “Justice and Reparations” (« La justice et les réparations ») and “Repairing the Past: Compensation for Victims of Human Rights Violations” (« Réparer le passé : l’indemnisation des victimes des violations des droits de l’homme »), in *The Handbook of Reparations (Le manuel des réparations)*, Pablo de Greiff, ed. (Oxford: Oxford University Press, March 2006).

Pablo de Greiff and Marieke Wierda, “The Trust Fund for Victims of the International Criminal Court: Between Possibilities and Constraints,” (« Le fonds en fidéicommis pour les victimes de la Cour pénale internationale : entre possibilités et contraintes »), in *Out of the Ashes: The Right to Reparation for Victims of Gross and Systematic Human Rights Violations (Hors des cendres : le droit à réparation pour les victimes de violations graves et systématiques des droits de l’homme)*, M. Bossuyt, P. Lemmens, K. de Feyter, and S. Parmentier, eds. (Antwerp: Intersentia, 2005).

Mark Freeman, *Truth Commissions and Procedural Fairness (Les commissions de la vérité et l’équité de procédure)* (Cambridge: Cambridge University Press, March 2006).

Mark Freeman and Veerle Opgenhaffen, “Transitional Justice in Morocco: Lifting the Veil on a Hidden Face” (« La justice transitionnelle au Maroc : lever le voile sur un visage caché »), in *Reconciliation (La réconciliation)*, J. Quinn and R. Vernon, eds. (Montreal: McGill-Queens University Press, A paraître en 2006).

Mark Freeman, *Making Reconciliation Work: The Role of Parliaments (Faire que la réconciliation fonctionne : le rôle des parlements)* (Inter-Parliamentary Union and the Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2005).

Eduardo Gonzalez, “The Peruvian Truth and Reconciliation Commission and the Challenge of Impunity” (« La commission vérité et réconciliation du Pérou et la question de l’impunité »), in *Transitional Justice in the New Millennium: Beyond Truth and Reconciliation (La justice transitionnelle au nouveau millénaire : au-delà de la vérité et de la réconciliation)*, Naomi Roht-Arriaza and Javier Mariezcurrena, eds. (Cambridge: Cambridge University Press, A paraître en 2006).

Priscilla Hayner, “Responding to a Painful Past” (« Répondre à un passé douloureux »), in *Dealing with the Past: Critical Issues, Lessons Learned, and Challenges for Future Swiss Policy (Affronter le passé : questions cruciales, leçons apprises et difficultés pour la politique suisse future)*, Mo Bleeker Massard and Jonathan Sisson, eds. (Swisspeace, 2004).

Lisa Magarrell and Leonardo Filippini, “Instituciones de la justicia de transición y contextos políticos” (« Institutions de la justice en transition et contextes politiques »), in *Entre el Perdón y el Paredón: Preguntas y dilemas de la justicia transicional (Entre le pardon et le poteau d’exécution : questions et dilemmes de la justice transitionnelle)*, Angelika Rettberg, ed. (Bogotá: Uniandes/ IDRC, 2005).

Hanny Megally, Hania Mufti, and Eric Stover, “Bremer’s ‘Gordian Knot’: Transitional Justice and the US Occupation of Iraq” (« Le ‘nœud gordien’ de Bremer : la justice transitionnelle et l’occupation de l’Irak par les Etats-Unis ») *Human Rights Quarterly* (August 2005, Vol. 27, No. 3).

Juan Méndez, “Torture in Latin America” (« La torture en Amérique latine »), in *Torture (Torture)*, Kenneth Roth, Minky Worden, and Amy D. Bernstein, eds. (London: New Press, 2005).

Vasuki Nesiah, “Truth vs. Justice? Commissions and Courts” (« Vérité vs justice ? Les commissions et les tribunaux »), in *Human Rights and Conflict (Les droits de l’homme et les conflits)*, Jeff Helsing and Julie Mertus, eds. (USIP, A paraître en 2006).

Vasuki Nesiah, “Coming to Terms with Irreconcilable Truths” (« Accepter les vérités incompatibles entre elles »), in *Roads to Reconciliation (La voie vers la réconciliation)*, Elin Skaar, Siri Gloppen and Astri Suhrke, eds. (Lexington Books, 2004).

Caitlin Reiger, “Hybrid Attempts at Accountability for Serious Crimes in Timor Leste” (« Les tentatives hybrides d’établissement de la responsabilité pour les crimes graves au Timor-Leste »), in *Transitional Justice in the New Millennium: Beyond Truth and Reconciliation (La justice transitionnelle au nouveau millénaire : au-delà de la vérité et de la réconciliation)*, Naomi Roht-Arriaza and Javier Mariezcurrena, eds. (Cambridge: Cambridge University Press, A paraître en 2006).

Caitlin Reiger, “Marrying International and Local Justice: Practical Challenges Facing the Khmer Rouge Tribunal” (« Le mariage de la justice internationale et locale : les difficultés pratiques auxquelles le tribunal khmer rouge doit faire face »), in *Justice Initiatives (Initiatives en matière de justice)* (A paraître en 2006).

Graeme Simpson, “Tell No Lies, Claim No Easy Victories: A Brief Evaluation of South Africa’s Truth and Reconciliation Commission” (« Ne mentez pas, ne revendiquez pas de victoires aisées : une brève évaluation de la commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud »), and Deborah Posel and Graeme Simpson, “The Power of Truth: South Africa’s Truth and Reconciliation Commission in Context” (« Le pouvoir de la vérité : la vérité et la réconciliation en Afrique du Sud, la commission dans son contexte »), *Commissioning the Past: Understanding South Africa’s Truth and Reconciliation Commission (Appréhender le passé : comprendre la commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud)*, Deborah Posel and Graeme Simpson, eds. (Johannesburg: Witwatersrand University Press, 2002).

Graeme Simpson, “Amnistie et crimes en Afrique du Sud après la Commission vérité et réconciliation,” *Cahiers d’Études Africaines*, (2004, Vol. 44, No. 173–174).

Marieke Wierda, “Transitional Justice and International Assistance in Sierra Leone” (« La justice transitionnelle et l’aide internationale en Sierra Leone »), in *Promoting Democracy in Post-Conflict Societies, Building Local Institutions (Promouvoir la démocratie dans les sociétés post-conflit, Développer des institutions locales)*, Jeroen de Zeeuw and Krishna Kumar, eds. (The Hague: Clingendael Institute, A paraître en 2006).

Paul van Zyl, “Dealing with the Past: Reflections on South Africa, East Timor, and Indonesia” (« Affronter le passé : réflexions sur l’Afrique du Sud, le Timor oriental et l’Indonésie »), in *Beginning to Remember: The Past in the Indonesian Present (Commencer à se souvenir : le passé dans le présent indonésien)*, Mary S.Zurbuchen, ed. (Singapore: Singapore University Press, 2005).

# Bilan pour l'année fiscale 2005

(1<sup>er</sup> avril 2004 – 31 mars 2005)

Le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) est une organisation indépendante non gouvernementale qui bénéficie d'une exemption d'impôt en vertu de la section 501(c)(3) de l'*Internal Revenue Code (Loi de l'impôt sur le revenu)*. Un audit de l'état des finances est disponible sur demande.

La filiale sud-africaine de l'ICTJ, basée au Cap, fut créée en juin 2004. Pour la période des 10 mois à dater du 1<sup>er</sup> juin 2004 et prenant fin le 31 mars 2005, elle a généré un revenu brut de 1.143.352,00 rand et son coût d'exploitation s'est élevé à 660.745,00 rand, entraînant un bénéfice d'exploitation net de 482.607,00 rand. Le revenu d'exploitation et les frais d'exploitation de la filiale de l'Afrique du Sud ne sont pas représentés dans le bilan ci-dessous.

<b>Bilan de la position financière</b>	
<i>31 mars 2005</i>	
Actif	
Liquidités et équivalents en liquidités	\$2 967.290,00
Contributions recevables, valeur nette	1 970.874,00
Subventions recevables	533.111,00
Compte de régularisation de l'actif et autre actif	137.378,00
Immobilisations, valeur nette	277.203,00
Total de l'actif	\$5 855.856,00
Passif et actif net	
Passif :	
Dettes passives et frais à payer	\$314.505,00
Loyer à paiement différé	233.861,00
Total du passif	\$548.366,00
Engagement financier	
Actif net :	
Sans restriction	\$1 682.374,00
Restreint provisoirement	3.655.117,00
Total de l'actif net	5.337.491,00
Total	\$5 885.856,00

<b>Bilan des activités</b>			
<i>(Bilan des recettes et des dépenses)</i>			
<i>Période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005</i>	Sans restriction	Restreint provisoirement	Total
Recettes, bénéfices et aides :			
Revenu des subventions	\$3 825.752,00	\$2 643.856,00	\$6 469.608,00
Contributions	45.728,00	-	45.728,00
Revenu des intérêts et dividendes	26.140,00	-	26.140,00
Actif net sans restriction	2 769.347,00	(2 769.347,00)	-

Total des recettes, bénéfiques et aides	\$6 666.967,00	(\$125.491,00)	\$6 541.476,00
Dépenses :			
Services des programmes	\$4 993.999,00	–	\$4 993.999,00
Services d'appui :			
Gestion et général	1 314.839,00	–	1 314.839,00
Développement	308.435	–	308.435
Total des services d'appui	1 623.274,00	–	1 623.274,00
Total des dépenses	\$6 617.273,00	–	\$6 617.273,00
Changement de l'actif net			
Avant la perte due à la conversion d'une monnaie à une autre	49.694,00	(125.491,00)	(75.797,00)
Perte due à la conversion d'une monnaie à une autre	(10.811,00)		(10.811,00)
Changement de l'actif net	38.883,00	(125.491,00)	(86.608,00)
Actif net, début de l'année	1 643.491,00	3 780.608,00	5 424.099,00
Actif net, fin de l'année	1 682.374,00	\$3 655.117,00	\$5 377.491,00



# Soutiens

---

L'ICTJ est reconnaissant aux organisations, aux gouvernements et aux individus qui ont soutenu ses activités durant la période s'étirant du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005.

## Fondations et autres organisations

Andrus Family Fund  
The Atlantic Philanthropies (USA) Inc.  
La Carnegie Corporation of New York  
La Fondation Ford  
La Fondation William and Flora Hewlett  
Le Centre de recherches pour le développement international (Canada)  
Internews Europe  
La Fondation Charles Stewart Mott  
OSI Development Foundation  
Open Society Initiative for West Africa  
La Fondation Overbrook  
The Philanthropic Collaborative  
The Sigrid Rausing Trust  
Rockefeller Brothers Fund  
La Fondation Rockefeller  
Le Programme des Nations Unies pour le développement

## Gouvernements

L'Agence canadienne de développement international  
Le Ministère des Affaires étrangères du Danemark  
Le Ministère des Affaires étrangères de la Finlande  
L'Ambassade de la Finlande à Pretoria  
L'Agence japonaise de coopération internationale  
Mission permanente de la Principauté du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies  
Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas  
Ministère des Affaires étrangères de la Norvège  
Ministère des Affaires étrangères de la Suède

Le département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse  
Le ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni  
Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies

## Individus

*(Dons de 100 dollars américains ou plus)*

Anonymes (2)  
Nicole Ball  
Robert K. Goldman  
Kimberly Lanergan  
Vincent et Anne Mai  
Kati Marton  
L'honorable Donald F. McHenry  
Diane Orentlicher  
James H. Ottaway, Jr.  
Regina Sandler-Phillips  
Minna Schrag et David Goldblatt  
Lori Silverberg  
Carol Skyrm  
Michael Tenenbaum

L'ICTJ exprime sa gratitude aux organismes et individus suivants pour leur généreux **soutien** entre avril 2004 et décembre 2005 :

La Fondation Greentree  
Vera Lentz  
Thomas W. Morley  
Le centre de conférence de la Fondation Rockefeller à Bellagio  
Proskauer Rose LLP

*Pour effectuer un don à l'ICTJ, veuillez consulter « Soutenez l'ICTJ » à l'adresse [www.ictj.org](http://www.ictj.org)*

# Stagiaires internes et externes

---

L'ICTJ a bénéficié de la participation d'une équipe de 81 stagiaires internes et externes durant la période 2004–2005. Ces individus représentent plus de 25 nationalités et 30 langues différentes et viennent de 29 universités et organisations à travers le monde.

Mallika Ahluwalia  
Adrian Enrique Alvarez  
Lori Andreozzi  
Richard Bailey  
Chiraag Bains  
Taufik Basari  
Lesley Bourne  
Valeria Bove  
Arne Brewster  
Rachel Cordero  
Angels Cortina  
Judith Criado Fiuza  
Alexandra Crosswell  
Prithviraj Datta  
Marek Denisiuk  
Peter Morlu Dennis  
Oghogho Edomwonyi  
Carl Ekeus  
John Esmerado  
Liliane Fan  
Leonardo Filippini  
Regina Fitzpatrick  
Jacqueline Frank  
Darren Geist  
Cristina Giliberti  
Yaron Gottlieb  
Katrina Gustafson  
Blaz Gutierrez

Thomas Gwynne  
Erica Hall  
Inge Harms  
Ariana Hellerman  
Johanna Herman  
Reyko Huang  
Novika Ishar  
Tagreed Jaber  
Daniel Joyce  
Clea Kahn-Sriber  
Sana Khshiboun  
David Kinnecome  
Alexa Kolbi-Molinas  
Ayumi Kusafuka  
Abby Larson  
Laetitia Lemaistre  
Katherine Mack  
Arsac Maguelone  
Lavanya Mahendran  
Robyn Mar  
Mark Massoud  
Marc Michael  
Tanaz Moghadam  
Naeera Mussallam  
Michael Nesbitt  
Margarita O'Donnell-  
Morales  
Vita Onwuasoanya

Veerle Opgenhaffen  
Tafadzwa Pasipanodya  
Sarah Proescher  
Aryeh Raucher  
Valeria Scorza  
Lauren Serota  
Neda Shahidyazdani  
Garth Sheldon-Coulson  
Karen Shields  
Pavneet Singh  
Matiangai Sirleaf  
Amy Sodaro  
Angela Stene  
Sebastian Sujatha  
Lotta Teale  
Constanze Ternes-Stropp  
Tina Tian Ying Wu  
Reghana Tulk  
Noel Twagiramungu  
Lenore Vanderzee  
Francesca Varda  
Stefano Varriale  
Nicole Washienko  
Kathrin Weber  
Victoria Wigodzky  
Christian Williams

# Conseil d'Administration

---

**Alex Boraine**

*Président du Conseil d'administration*  
Professeur associé de droit, Hauser Global Law School Program, New York University School of Law.

**Vincent Mai**

*Vice-président du Conseil d'administration*  
AEA Investors, LLC.

**Juan E. Méndez**

*Président, ICTJ*  
Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide.

**Kofi Appenteng**

Avocat  
Associé, Thacher Proffitt & Wood LLP.

**Siri Frigaard**

Procureur général, Autorités nationales norvégiennes pour la poursuite des crimes organisés et autres crimes graves.

**Yash Pal Ghai**

Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge.

**Richard Goldstone**

Ancien juge de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud.  
Président, Université de Witwatersrand.

**Emmanuel Gyimah-Boadi**

Directeur exécutif, Centre pour le développement démocratique au Ghana.  
Professeur, Faculté de sciences politiques, Université du Ghana.

**David Hamburg**

Président émérite, Carnegie Corporation of New York.  
Professeur associé, Faculté de psychiatrie, Weill Medical College, Université de Cornell.

**Alexi Keller**

Professeur d'histoire de la pensée juridique et politique, Faculté de droit, Université de Genève.

**Kati Marton**

Auteur.  
Présidente, International Women's Health Coalition.  
Directrice et ancienne présidente, Committee to Protect Journalists.

**Donald F. McHenry**

Ancien représentant permanent des Etats-Unis auprès des Nations Unies.  
Professeur distingué en Pratique de la diplomatie, Ecole du Service à l'Etranger (School of Foreign Service) à l' Université de Georgetown.

**Ken Miller**

Conseiller senior, Lehman Brothers.  
Directeur général et président, Ken Miller Capital, LLC.

**James H. Ottaway, Jr.**

Directeur, Ottaway Newspapers, Inc.

**Samantha Power**

Fondatrice et directrice exécutive, Carr Center for Human Rights Policy, Université de Harvard.  
Maître de conférences en politiques publiques, Ecole de Gouvernement John F. Kennedy, Université de Harvard.  
Auteur de *A Problem from Hell*.

**Minna Schrag**

Associée à la retraite, Proskauer Rose LLP.  
Avocat senior, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1994–95).

**Theodore C. Sorensen**

Associé à la retraite, Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison.  
Ancien avocat et conseiller spécial du président John F. Kennedy.

**José Zalaquett**

Professeur en droits de l'homme, Faculté de  
Droit de l'Université du Chili.

# Membres du personnel

---

**Juan E. Méndez**  
Président

**Caroline Alvendia**  
Secrétaire administrative  
(Mai 2003 – août 2005)

**Andrea Armstrong**  
Associée de recherche  
(Juin 2002 – août 2004)

**Ellen Baird**  
Administratrice de programme

**Lorraine Belgrave**  
Assistante du président

**Louis Bickford**  
Directeur, Unité des réseaux et du  
développement des capacités

**Federico Borello**  
Associé senior  
(Décembre 2002 – juin 2005)

**Lydia Bosire**  
Associée de programme

**Paddy Clark**  
Associée de programme / Secrétaire  
administrative

**Eric Darko**  
Chargé de documentation

**Pablo de Greiff**  
Directeur, Unité de recherche

**Erik Detiger**  
Sous-directeur du développement

**Catalina Diaz**  
Associée de programme

**Roger Duthie**  
Associé de recherche

**Elsa E. España**  
Coordinatrice des voyages

**Alpha Fall**  
Associé senior

**Mark Freeman**  
Directeur de projet senior, Bureau de  
Bruxelles

**Eduardo Gonzalez**  
Associé senior

**Elizabeth Goodfriend**  
Assistante de programme

**Suzana Grego**  
Directrice de la communication

**Blaz Gutierrez**  
Assistant de programme

**Priscilla Hayner**  
Directrice, Unité internationale des  
responsables politiques

**Olivier Kambala**  
Associé de programme

**Rebecca Lichtenfeld**  
Assistante de programme / coordinatrice des  
stages  
(Septembre 2002- août 2005)

**Rachel Madenyika**  
Associée de recherche en gestion

**Lisa Magarrell**  
Associée senior

**Giulia Marchiori**  
Assistante de programme

**Ian Martin**  
Vice-président  
(Juin 2002– mai 2005)

**Alexander Mayer-Rieckh**

Associé senior, Bureau de Genève

**Jim McGarry**

Directeur des finances et de l'administration

**Jennifer McHugh**

Assistante de programme  
(Août 2001–septembre 2004)

**Hanny Megally**

Directeur, Programme du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

**Kelli Muddell**

Associée de programme

**Vasuki Nesiah**

Associée senior

**Veerle Opgenhaffen**

Assistante de programme

**Dawn Page**

Coordinatrice de développement

**Caitlin Reiger**

Associée senior

**Sarah Rutledge**

Associée de communication  
(Juin 2002–Juin 2004)

**Hani Sabra**

Associé de programme

**Paul Seils**

Associé senior  
(Octobre 2001–juin 2004)

**Nadia Selim**

Assistante de programme

**Graeme Simpson**

Directeur, Unité des programmes par pays

**Miranda Sissons**

Associée senior

**Carol Skyrn**

Directrice de développement

**Sherien Sultan**

Assistante de programme  
(Mars 2003–septembre 2004)

**Paul van Zyl**

Directeur de programme

**Jake Wadland**

Associé de communication  
(Octobre 2004–novembre 2005)

**Marieke Wierda**

Associée senior

*Consultants à long terme*

**Thierry Cruvellier**

Consultant

**Leonardo Filippini**

Consultant en poursuites judiciaires

**Julie Guillerot**

Associée sur le terrain (Pérou)

**Paul James-Allen**

Consultant, Programme du Libéria

**Alaa Kaoud**

Consultant MENA

**Habib Nassar**

Consultant MENA

**Ana Cutter Patel**

Directrice de projets de recherche, La justice transitionnelle et les programmes de DDR dans les sociétés post-conflit

**Ruth Rubio Marín**

Consultante en recherche, La problématique hommes-femmes et les réparations

**Serge Rumin**

Consultant, La réforme des institutions

**Mohamed Suma**

Directeur de programme, Le programme de surveillance du tribunal spécial pour la Sierra Leone

# La justice transitionnelle et la problématique hommes-femmes

---

Dans les sociétés dans lesquelles les femmes sont particulièrement marginalisées, elles souffrent sur de multiples fronts lorsque les violations massives des droits de l'homme viennent aggraver l'injustice sociale et l'insécurité économique. N'ayant pratiquement aucun recours à la justice, les femmes deviennent souvent des réfugiées et des prisonnières politiques, prises au piège dans des cycles de violence sans fin.

Les transitions politiques sont porteuses de la promesse d'un changement social, de réparations pour les torts causés par le passé et d'un accès plus grand à la justice. Cependant, malgré de bonnes intentions, les approches de la justice transitionnelle négligent souvent l'expérience des femmes quant à la violence politique et l'injustice systémique. Les mandats des commissions de la vérité, les avis juridiques, les programmes de réparations et les réformes législatives ont souvent été formulés et mis en œuvre sans chercher à comprendre les manières distinctes dont les femmes souffrent.

Même dans des contextes dans lesquels des efforts ont été faits pour donner la priorité aux questions de parité entre les sexes, une interprétation étroite a tendance à assimiler la problématique hommes-femmes à la violence sexuelle, plutôt que comme faisant partie d'une définition plus large des torts, et elle n'est pas parvenue à articuler les multiples manières dont les femmes vivent les abus. Cette lacune non seulement réduit la justice pour les victimes mais elle ajoute également aux injustices en victimisant de nouveau les populations déjà marginalisées.

Malgré de notables progrès dans ce domaine – progrès visibles dans la jurisprudence naissante pour les crimes internationaux et dans de nouvelles stratégies telles que les auditions des commissions de la vérité portant sur la question de parité entre les sexes – beaucoup reste à faire afin de garantir que la problématique hommes-femmes soit intégrée dans les processus de planification, de recherche et de mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle. Le centre reconnaît le besoin urgent de favoriser les alliances et de développer les ressources sur le plan interne afin d'intégrer la problématique hommes-femmes dans son travail et il a porté son attention sur de nouvelles priorités afin de transformer radicalement la manière dont la problématique hommes-femmes est intégrée dans le domaine de la justice transitionnelle.

En avril 2006, l'ICTJ publiera une toute nouvelle série d'études de cas portant sur la problématique hommes-femmes et les réparations, offrant ainsi la première analyse de la justice transitionnelle et des initiatives en matière de réparations dans six pays qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Dans un grand nombre de pays dans lesquels le centre a été actif, il a effectué des recherches similaires et s'est servi de celles-ci pour produire des documents de base ayant trait à l'établissement des responsabilités et aux recours en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Ces documents sont destinés à ses partenaires ainsi qu'à d'autres institutions. Au début de l'année 2006, l'ICTJ diffusera son « Handbook on Truth Commissions and Gender: Principles, Policies, and Procedures » (Manuel sur les commissions de la vérité et la problématique hommes-femmes : principes, politiques et procédures). Il publiera également des études de cas qui examinent d'un œil critique le rôle de la problématique hommes-femmes dans six commissions de la vérité. En produisant de tels documents et en redoublant son

engagement pour donner la priorité à la problématique hommes-femmes dans toutes ses interventions, le centre espère contribuer à rendre plus fort les mouvements locaux dans le monde entier qui luttent pour une justice qui intègre les questions de parité entre les sexes.



# Les principes fondamentaux

---

**Donner la priorité aux intérêts et aux perspectives des victimes et des survivants.** Le Centre ne cessera d'évaluer et de respecter les intérêts des victimes, travaillant souvent en étroite collaboration avec des organisations de victimes et des groupes pour la défense des droits de l'homme.

**Encourager la conformité avec les obligations internationales.** Le Centre encouragera la compréhension et l'acceptation des obligations des Etats en répondant aux violations des droits, en particulier celles établies par le droit international.

**Formuler des politiques et des conseils qui soient basés sur une analyse rigoureuse du contexte et des circonstances au niveau national et international.** Le Centre entreprendra chaque tâche par une évaluation détaillée des conditions locales et des circonstances internationales pertinentes, plutôt que d'aborder son travail avec des modèles antérieurs ou des directives rigides qui prédéterminent les options.

**Encourager la participation et la responsabilisation des acteurs locaux.** Le Centre donnera la priorité à la formation et à la responsabilisation des acteurs locaux de manière à ce que leur savoir et leur compétence puissent être transmis aux acteurs nationaux. Le Centre ne cessera de faire participer les acteurs locaux dans le développement de politiques afin que des initiatives soient formulées et, en fin de compte, arrêtées par les acteurs nationaux.

**Soutenir et faciliter le travail des organisations et des individus dans le domaine de la justice transitionnelle.** Le Centre cherchera à faciliter la communication, les relations et la collaboration entre ceux qui travaillent dans le domaine de la justice transitionnelle.